



Comité régional de suivi des programmes européens 2007-2013 et 2014-2020 Lorraine

*Jeudi 13 octobre 2016
Museum Aquarium de Nancy*



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



UNION EUROPÉENNE

Ordre du jour

14h00 Ouverture de la séance

14h15 Programmes 2007-2013 – Travaux de clôture

14h35 Programmes 2014-2020

- 1) Etat d'avancement et gestion de la performance des programmes régionaux et nationaux
- 2) Evaluation
- 3) Points pour information et approbation
- 4) Communication

16h30 Conclusions



Ouverture de la séance

- Propos introductifs
- Approbation du compte-rendu de la dernière réunion du Comité régional de suivi

↪ *Compte-rendu du CRS du 8 juin 2015*



Programmes 2007-2013

Travaux de clôture



Sommaire

1. Calendrier de clôture
2. Présentation du rapport final d'exécution
3. Programmation FEDER réalisée
4. Exemple de réalisation par axe
5. Indicateurs
6. Grand projet « Institut Jean Lamour »
7. Un bilan de la mise en œuvre
8. Évaluation des actions de communication
9. Bilan de l'ingénierie financière



1. Calendrier

- ➡ 15/11/2016 : envoi des documents de clôture (rapport final, état des dépenses, demande de paiement final) à la CICC
- ➡ 31/03/2017 : envoi de ces documents + déclaration de clôture (CICC) à la CE

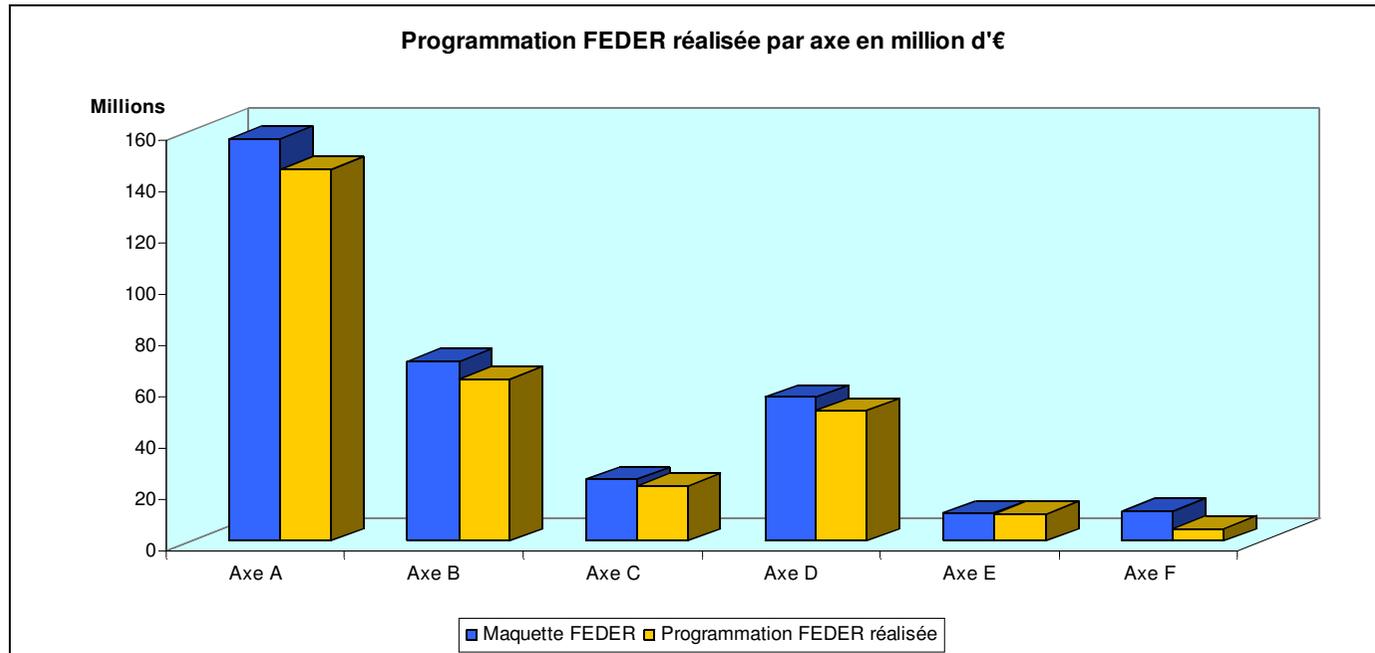


2. Le projet de rapport final d'exécution

- ➡ Un document réglementaire présentant un bilan quantitatif et qualitatif de la période de programmation
- ➡ Une approbation nécessaire en Comité de suivi



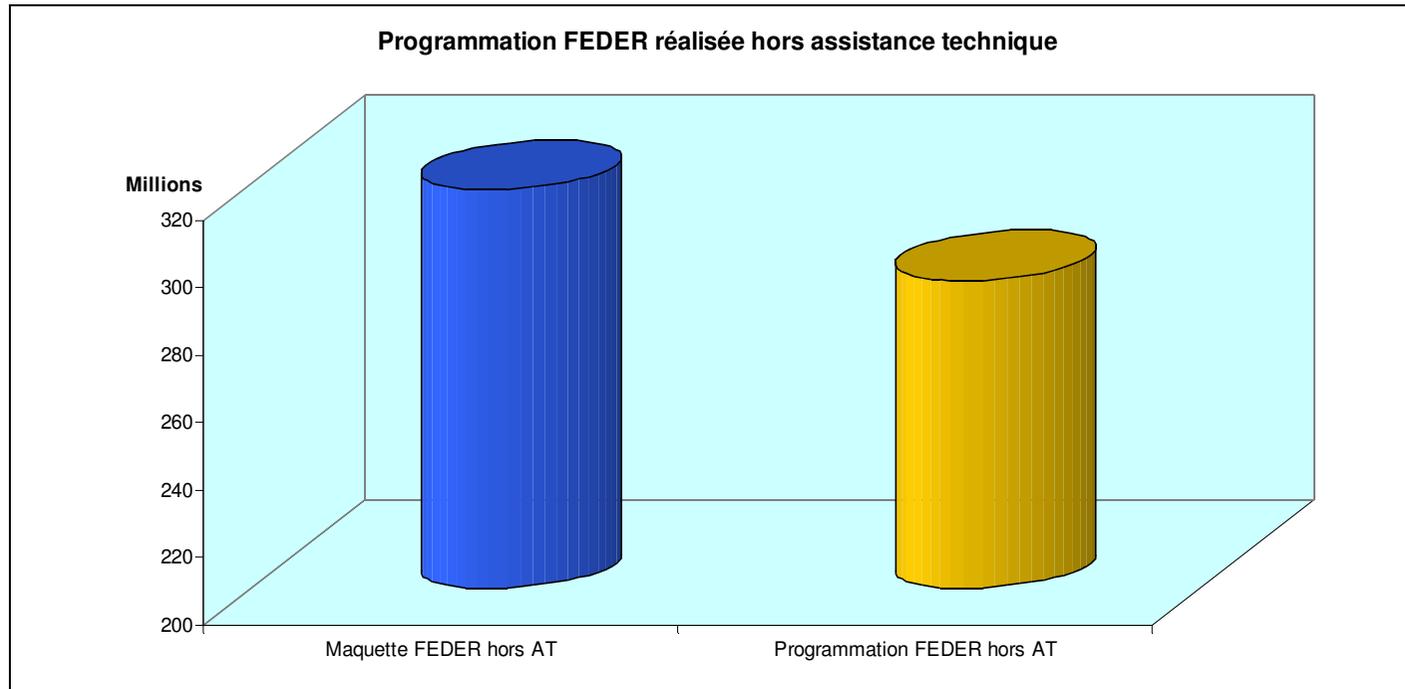
3. Programmation FEDER réalisée



- ➡ Programme 2007-2013 : 329,4 M € dont 104,99 M€ gérés par le Conseil régional au titre de sa subvention globale
- ➡ Taux global de programmation en phase préalable de clôture : 90%
- ➡ Montant programmé total de 296 M€



3. Programmation FEDER réalisée (suite)



- ⇒ Taux de programmation hors assistance technique : 91,6 %
- ⇒ Niveau des paiements en octobre 2016 : 96%



4. Exemples de réalisation :

Axe A « Innovation, recherche, compétitivité »



Projet : « Projet pilote de recherche METAFENSCH : programme d'équipement technique de la plateforme de recherche et de développement METAFENSCH »

Bénéficiaire : Institut de Métallurgie du Val de Fensch - METAFENSCH

Coût total éligible : 1 361 427,41 €.

Financement FEDER : 571 935,65 €.



4. Exemples de réalisation :

Axe B « Développement durable, lutte contre l'effet de serre »



Projet : Réalisation d'un crapauduc au sein de l'E.N.S. des Ballastières de NOVEANT/MOSELLE

Bénéficiaire : Communauté de communes du Val de Moselle

Coût total éligible : 458 137,77 €

Financement FEDER : 91 637,32 €

4. Exemples de réalisation : Axe C « Politique de la ville »



Projet : Réalisation d'un centre de pédagogie de la découverte de la nature
Bénéficiaire : Commune de Woippy
Coût total éligible : 1 830 268.00 €.
Financement FEDER : 268 000.00 €.



Projet : Les jardins partagés de l'éco-quartier du Plateau de Haye
Bénéficiaire : Commune de Nancy
Coût total éligible : 56 202,14 €
Financement FEDER : 25 290.96 €



4. Exemples de réalisation :

Axe D « Enjeux majeurs pour le développement de la Lorraine »



Projet : Aménagement de la salle d'expositions temporaires (dite "salle noire")

Bénéficiaire : Syndicat Mixte du Musée de la Mine

Coût total éligible : 154 024,92 €

Financement FEDER : 69 311,21 €

4. Exemples de réalisation : Axe E « Massif des Vosges »



Projet : Réseau de gîtes en montagne - Restructuration et extension du Cercle Saint-Thiébaud à Thann
Bénéficiaire : Commune de Thann
Coût total éligible : 323 822,54 €
Financement FEDER : 41 351,99 €

5. Principaux indicateurs

➡ Nombre de projets soutenus : 1705

➡ Nombre d'emplois créés ou sauvegardés: 4309



5. Principaux indicateurs (suite)

➡ Nombre de projets de recherche : 245

➡ Nombre de projets haut-débit : 77

➡ Nombre d'opérations d'efficacité énergétique dans les bâtiments : 112

➡ Nombre de réalisations dans le cadre de la politique de la ville : 76



6. Grand projet « Institut Jean Lamour »



Installation du « tube » ultravide



7. Bilan de la mise en œuvre

⇒ Politique de programmation

⇒ Respect des normes et priorités communautaires

⇒ Éléments de contexte

⇒ Difficultés rencontrées



8. Évaluation des actions de communication



Soirée de l'Europe – 9 mai 2011

9. Bilan de l'ingénierie financière

Objectif Compétitivité Régionale et Emploi 2007-2013

Bénéficiaire	Opération / Instrument	Type de produit	Coût total (€)	FEDER programmé (€)	Contributions publiques (nationales et FEDER) versées à l'IIF	Montant total de prêts versés ou garantis	Nombre de PME soutenues
Réseau Lorrain des Plateformes d'Initiative Locale	Fonds régional complémentaire inter-associations de prêts d'honneur (2007-2008)	Prêt	548 550	128 000	478 000	548 550	573
Association pour le développement économique de la Moselle	Renforcement du Fonds ADE Moselle	Prêt	3 915 005	500 000	1 000 000	3 915 005	50
Réseau Entreprendre Lorraine	Consolidation du fonds de prêts	Prêt	446 000	59 000	134 000	446 000	34
Lorraine Initiative (RLPFIL)	Fonds de constitution du dispositif Lorraine Transmission	Prêt	891 338	205 020	680 020	891 338	214
Chambre de Commerce, d'Industrie et de Services de Moselle	Abondement du fonds d'avances remboursables ALIZE Moselle	Prêt	1 048 582	225 695,23	610 000	1 048 582	63
Chambre de Commerce et d'Industrie de Meurthe-et-Moselle	Abondement du fonds d'avances remboursables ALIZE Terre de Lorraine	Prêt	208 600	102 600	147 600	208 600	24
Chambre de Commerce et d'Industrie des Vosges	Abondement du fonds d'avances remboursables ALIZE Vosges	Prêt	500 000	112 500	251 500	500 000	20
France Active Garantie (FAG)	Fonds de constitution du dispositif de garantie FAG Région-FEDER	Garantie	266 666	66 666	266 666	266 666	48
Conseil régional de Lorraine	Renforcement du Fonds Régional de Garantie Lorraine (FRGL)	Garantie	7 030 084	2 048 412	7 030 084	62 590 229	159
Conseil régional de Lorraine	Participation à la création du Fonds Lorrain des Matériaux	Capital-Risque	8 415 000	2 103 750	3 658 695,65	/	9
Conseil régional de Lorraine	Abondement du Fonds Régional de Garantie Lorraine pour la création d'un prêt Lorrain de consolidation	Garantie	439 200	219 600	439 200	3 294 000	21
TOTAL			23 708 989,00	5 771 243,23	14 695 765,65	73 708 970	1 215

ETAT D'AVANCEMENT DES INSTRUMENTS FINANCIERS
Programme Opérationnel FEDER-FSE Lorraine et Massif des Vosges 2014-2020
Dispositif 2.3.A « Entrepreneuriat et entreprises »

Bénéficiaire	Opération / Instrument	Type de produit	Coût total programmé (€)	FEDER programmé (€)	Contributions publiques nationales programmées
EMERTEC Gestion	Fonds Européen des Matériaux	Capital-Risque	6 000 000	3 000 000	3 000 000
Bpifrance	Création d'un fonds d'intervention FEDER pour l'innovation en Lorraine	Prêt	8 000 000	4 000 000	4 000 000
France Active Garantie (FAG) SA	Fonds de garantie en faveur des chômeurs créateurs d'entreprises « Fonds de Garantie Lorraine TPE »	Garantie	800 000	400 000	400 000
TOTAL			14 800 000	7 400 000	7 400 000



Programmes 2014-2020



1) Etat d'avancement et gestion de la performance des programmes régionaux et nationaux



PDR FEADER Lorraine 2014-2020



PDR FEADER Lorraine 2014 – 2020

PDR Lorraine 2014-2020 : 329 millions €

Part totalement cadrée nationalement – 110 M€

- Indemnité Compensatoire de Handicap Naturel + Prime Herbagère 2014

Part partiellement cadrée nationalement – 108,8 M€

- Installation Jeunes Agriculteurs
- Agriculture biologique
- Pastoralisme
- Mesures Agro-Environnementales

Part dont le montant est fixé réglementairement - 17,7 M€

- LEADER

Part dont la répartition est à définir au niveau régional – 89,7 M€

- Modernisation des exploitations
- IAA
- Forêt
- Développement non-agricole (15,74 M€)
- Formation
- Coopération



Point sur le processus d'adoption du PDR

- **les négociations longues avec la Commission:**
 - Cadre National validé Juillet 2015,
 - Modifié par le MAAF Aout 2016,
 - Chaque PDR,
- **Adoption PDR Lorraine : 24 Novembre 2015**
- **Programmation FEADER :**
 - Mise en Œuvre d'une année de Transition en 2014,
 - Ouverture par anticipation de certaines mesures en 2015,



Année de transition

- **Transition :**

- engagement de crédits FEADER 2014-2020,
- avec le cadre réglementaire du PDRH 2007-2013

Mesures Agricoles du PDRR :

TO 4.1 A : PCAEA Productions animales et végétales (ex PMBE),

TO 4.3 : Desserte Forestière,

TO 8.6 A : Aide équipements des entreprises de mobilisation des produits forestiers,

TO 6.1 : Dotation Jeunes Agriculteurs (mise à jour)

Fondés sur le respect d'un seuil d'admissibilité et de critères de projet prioritaire et de performance économique, sociale et environnementale



Ouverture de la programmation par anticipation

Mesures Agricoles du PDR :

TO 4.1 A : PCAEA Productions animales et végétales,

TO 4.2 B : investissements dans la transformation ou la commercialisation de produits agricoles : transformation à la ferme,

TO 6.4 : investissement dans la création des activités non agricoles,

TO 4.3 : Desserte Forestière,

TO 8.6 A : Aide équipements des entreprises de mobilisation des produits forestiers,

TO 6.1 : Dotation Jeunes Agriculteurs (mise à jour),

TO 19.1 : Soutien préparatoire, \$

TO 16.8 : Aide à la Conception des Plans des Gestion Forestière

TO 7.6 D : Prédation contre les Grands Prédateurs (Loup...)

M 10 : Mesures Agri-Environnementales et Climatiques

M13 : Indemnité Compensatoire Handicap Naturel



Bilan de la programmation

Mesures Agricoles du PDR :

TO 4.1 A : PCAEA Productions animales et végétales,

TO 4.2 B : investissements dans la transformation ou la commercialisation de produits agricoles : transformation à la ferme,

TO 6.4 : investissement dans la création des activités non agricoles,

TO 4.3 : Desserte Forestière,

TO 8.6 A : Aide équipements des entreprises de mobilisation des produits forestiers,

TO 6.1 : Dotation Jeunes Agriculteurs (mise à jour),

TO 19.1 : Soutien préparatoire, \$

TO 16.8 : Aide à la Conception des Plans des Gestion Forestière

TO 7.6 D : Prédation contre les Grands Prédateurs (Loup...)

M 10 : Mesures Agri-Environnementales et Climatiques

M13 : Indemnité Compensatoire Handicap Naturel



Bilan de la programmation

* Mesures Hors SIGC

Dispositif	engagement								paiement							
	2014		2015		2016		total		2014		2015		2016		total	
	nombre d'aides	montant	nombre d'aides	montant	nombre d'aides	montant	nombre d'aides	montant	nombre d'aides	montant						
0401 Investissements dans les exploitations agricoles	222	2 552 504 €	215	2 744 497 €	164	1 310 499 €	601	6 607 500 €	0	0 €	69	534 620 €	148	1 975 000 €	217	2 509 621 €
403 Dessertes Forestières	35	703 940 €	32	728 344 €	11	17 084 €	78	1 449 368 €	0	0 €	32	2 798 €	12	250 087 €	44	252 884 €
601 Installation des Jeunes Agriculteurs	508	3 308 338 €	385	2 515 448 €	208	1 525 137 €	1101	7 348 924 €	37	485 852 €	133	1 554 297 €	109	1 405 260 €	279	3 445 410 €
076 D Prédation			70	228 096 €	0	0 €	70	228 096 €	0	0 €	0	0 €	66	168 437 €	66	168 437 €
Total	765	6 564 782 €	702	6 216 386 €	383	2 852 720 €	1 850	15 633 888 €	37	485 852 €	234	2 091 715 €	335	3 798 784 €	606	6 376 352 €

* Mesures SIGC

Dispositif	engagement 2014		paiement 2014	
	nombre d'aides	montant	nombre d'aides	montant
M10 MAE (T - API - PRM - PHAE)	405	3 784 835 €	405	3 784 835 €
M13 ICHN	925	5 992 950 €	925	5 992 950 €
Total	1330	9 777 785 €	1330	9 777 785 €

Bilan de la programmation

Enveloppe FEADER 2014-2020			au 23/09/2016			au 15/10/2016		
			Engagements			Paiements		
			total FEADER engagé	% engagé	reste à engager	total FEADER payé	% payé	reste à payer
Transfert de connaissances et actions d'information (art 14)	mesure 1	3 000 029,00 €			3 000 029,00 €			
Services de conseil (art 15)	mesure 2	1 500 000,00 €			1 500 000,00 €			
Investissements physiques (art 17)	mesure 4	55 850 167,00 €	8 056 867,35 €	14,43%	47 793 299,65 €	2 762 504,96 €	4,95%	5 294 362,39 €
Reconstitution du potentiel de production (art 18)	mesure 5	17 020,00 €			17 020,00 €			
Développement des exploitations et des entreprises (art 19)	mesure 6	37 095 000,00 €	7 348 923,99 €	19,81%	29 746 076,01 €	3 445 409,60 €	9,29%	3 903 514,39 €
Services de base et rénovation des villages dans les zones rurales (art 20)	mesure 7	16 900 567,00 €	228 096,39 €	1,35%	16 672 470,61 €	168 437,26 €	1,00%	59 659,13 €
Sylviculture (art 21)	mesure 8	8 505 436,00 €			8 505 436,00 €			
Agroenvironnement- climat (art 28)	mesure 10	47 200 000,00 €	3 784 835,00 €	8,02%	43 415 165,00 €	3 784 835,10 €	8,02%	0,00 €
Agriculture biologique (art 29)	mesure 11	23 340 000,00 €			23 340 000,00 €			
Paiements au titre de Natura2000 et DCE (art 30)	mesure 12	20 000,00 €			20 000,00 €			
Paiements en faveur des zones soumises à des contraintes naturelles et à d'autres contraintes spécifiques (art 31)	mesure 13	110 991 290,00 €	5 992 950,00 €	5,40%	104 998 340,00 €	5 992 950,26 €	5,40%	0,00 €
Coopération (art 35)	mesure 16	4 459 683,00 €			4 459 683,00 €			
LEADER	mesure 19	17 760 300,00 €			17 760 300,00 €			
Assistance technique et réseaux	mesure 20	2 451 798,00 €			2 451 798,00 €			
329 091 290,00 €			25 411 672,73 €	7,72%	303 679 617,27 €	16 154 137,18 €	4,91%	9 257 535,55 €

PO Lorraine et Massif des Vosges 2014-2020



PO FEDER/FSE lorraine et Massif des Vosges 2014-2020

Aperçu de l'état d'avancement global du Programme opérationnel

(30/09/2016)

➤ Enveloppe UE =

➤ **408 540 000 €**

(336 748 799 € de FEDER / 71 791 201 € de FSE)

➤ Programmation UE au 30 septembre 2016 =

➤ **88 194 396 €**, soit 21,59 %

(54 114 095 € de FEDER / 34 080 301 € de FSE)

➤ Programmation en coût total =

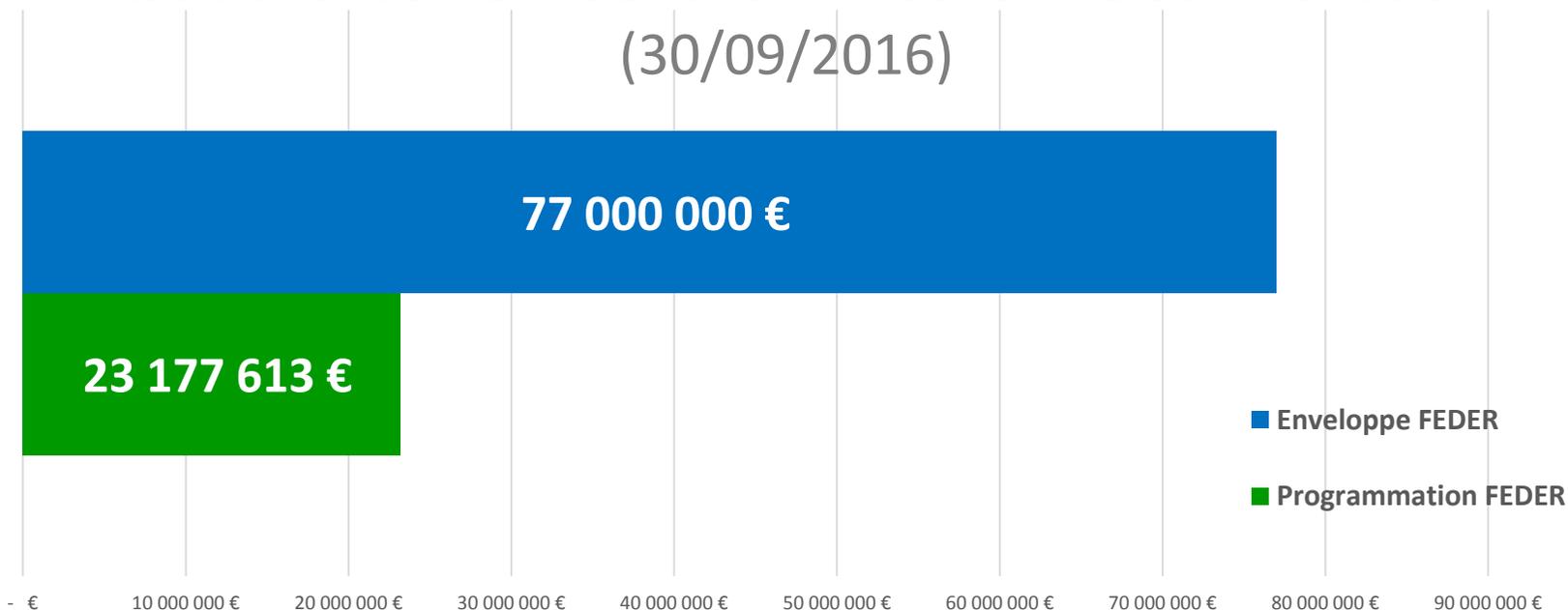
➤ **355 115 508 €** sur 688 579 895 €, soit 51,57%



PO FEDER/FSE Lorraine et Massif des Vosges 2014-2020

Etat d'avancement de l'axe 1 : Recherche et Innovation

(30/09/2016)



	Enveloppe	Programmation	Taux
11A : recherche	37 000 000 €	14 936 947 €	40,37%
11B : innovation	40 000 000 €	8 240 666 €	20,60%
Total Axe 1	77 000 000 €	23 177 613 €	30,10%



PO FEDER/FSE Lorraine et Massif des Vosges 2014-2020

Indicateurs de l'axe 1 : Recherche et Innovation

(31/12/2015)

- ✓ **48 entreprises** bénéficiant d'un soutien / *valeur-cible de 220 en 2023.*
- ✓ **41 entreprises** soutenues pour lancer des produits nouveaux sur le marché / *valeur-cible de 200 en 2023.*

Cadre de performance :

- **862 chercheurs (ETP)** travaillant dans des structures de recherche améliorées / *valeur-cible de 333 en 2018 et de 1000 en 2023.*
- **58 entreprises** coopérant avec des organismes de recherche / *valeur-cible de 40 en 2018 et de 120 en 2023.*



PO FEDER/FSE Lorraine et Massif des Vosges 2014-2020

Exemple de projet sur l'axe 1 : Recherche et Innovation

Hôpital Virtuel Université de Lorraine



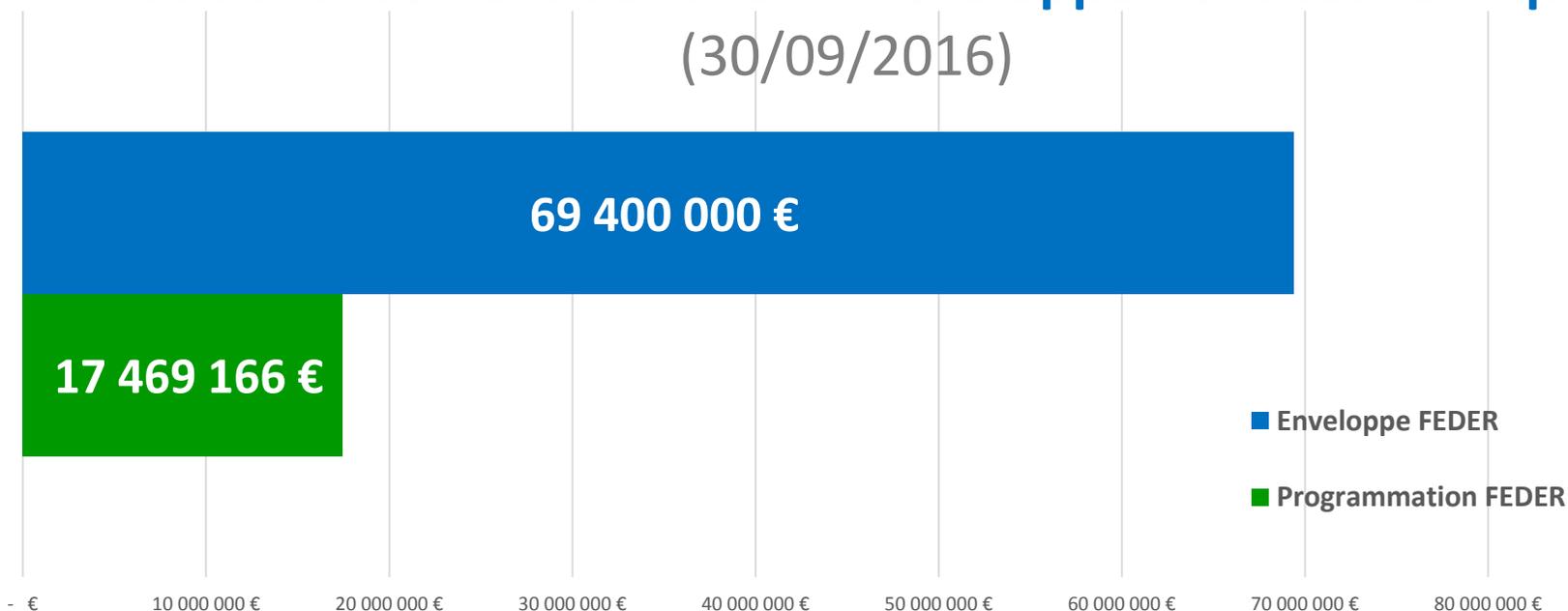
Dispositifs de formation en médecine et sport via des outils de simulation et « serious games »

Coût total éligible : 8 855 014 € Subvention FEDER : 4 084 011 €

PO FEDER/FSE Lorraine et Massif des Vosges 2014-2020

Etat d'avancement de l'axe 2 : Développement économique

(30/09/2016)



	Enveloppe	Programmation	Taux
23A : dév. des entreprises	65 000 000 €	17 249 439 €	26,54%
23B : internationalisation	4 400 000 €	219 727 €	4,99%
Total Axe 2	69 400 000 €	17 469 166 €	25,17%



PO FEDER/FSE Lorraine et Massif des Vosges 2014-2020

Indicateurs de l'axe 2 : Développement économique

(31/12/2015)

- ✓ **691 emplois (ETP)** dans les entreprises bénéficiant d'un soutien / *valeur-cible de 960 en 2023.*

Cadre de performance :

- **273 entreprises** bénéficiant d'un soutien en développement / *valeur-cible de 680 en 2018 et de 1 100 en 2023.*
- **11 entreprises** bénéficiant d'un soutien en internationalisation / *valeur-cible de 80 en 2018 et de 160 en 2023.*



PO FEDER/FSE Lorraine et Massif des Vosges 2014-2020

Exemple de projet sur l'axe 2 : Développement économique

Participation au salon Maisons et objets à Paris

Pôle Lorrain de l'Ameublement Bois



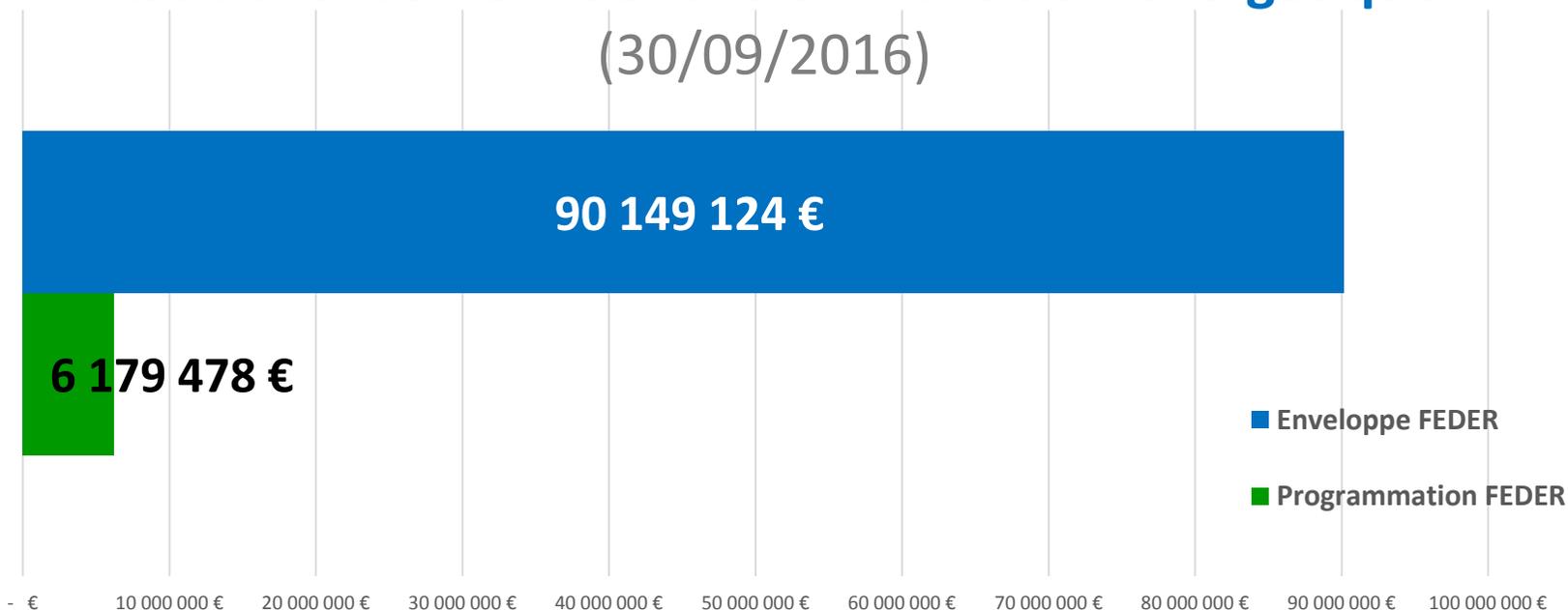
Participation du PLAB et de 8 entreprises lorraines au salon Maison et objets de Paris, rendez-vous international majeur des professionnels de l'art de vivre

Coût total éligible : 275 216 € Subvention FEDER : 68 804 €

PO FEDER/FSE Lorraine et Massif des Vosges 2014-2020

Etat d'avancement de l'axe 3 : Transition énergétique

(30/09/2016)



	Enveloppe	Programmation	Taux
34A : énergies renouvelables	20 000 000 €	5 346 813 €	26,73%
34B : efficacité énergétique des entreprises	4 149 124 €	88 840 €	2,14%
34C : rénovation thermique logements sociaux	50 000 000 €	467 825 €	0,94%
34E : mobilité	16 000 000 €	276 000 €	1,73%
Total Axe 3	90 149 124 €	6 179 478 €	6,85%



PO FEDER/FSE Lorraine et Massif des Vosges 2014-2020

Indicateurs de l'axe 3 : Transition énergétique

(31/12/2015)

- ✓ **60 959 tonnes de CO2eq** (diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre) / *valeur-cible de 112 908,51 en 2023.*

Cadre de performance :

- **196 MW** de capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables / *valeur-cible de 20 en 2018 et de 64,2 en 2023.*
- **31 ménages** dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré / *valeur-cible de 5 000 en 2018 et de 15 000 en 2023.*



PO FEDER/FSE Lorraine et Massif des Vosges 2014-2020

Exemple de projet sur l'axe 3 : Transition énergétique

Installation d'une chaufferie bois

MC Chauffage SAS

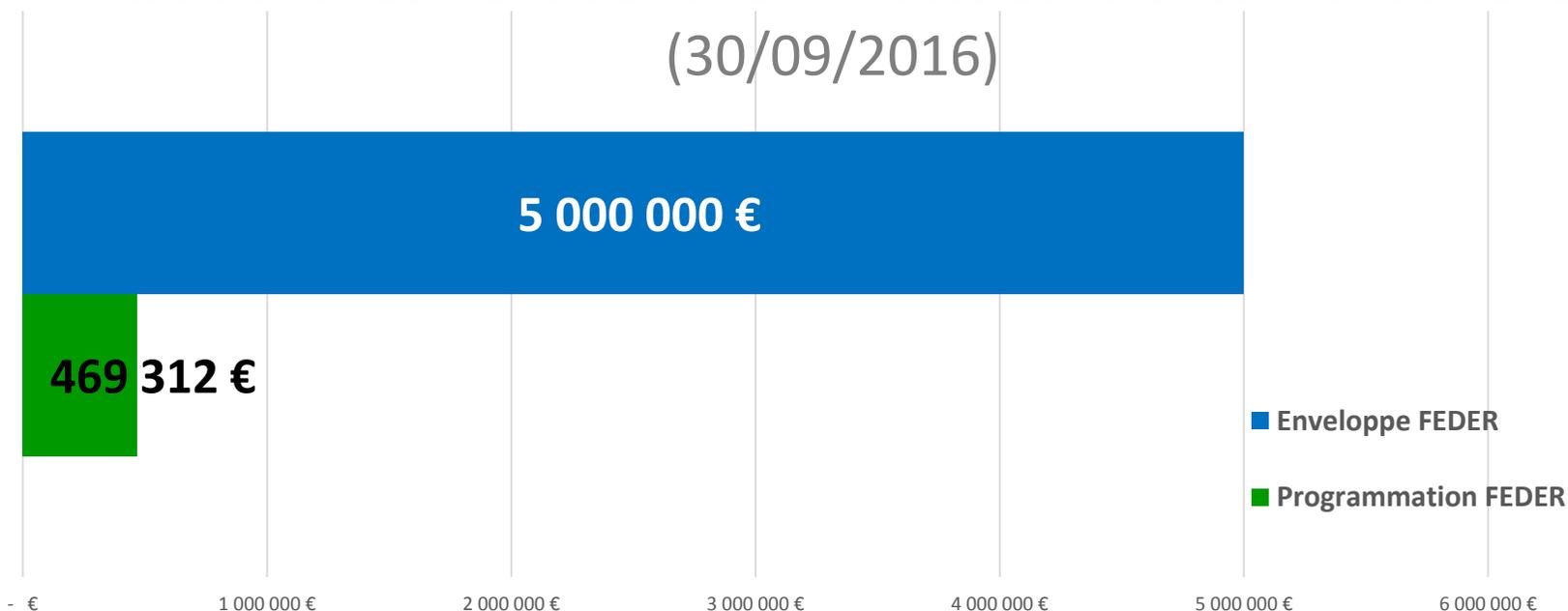


Mise en place d'une chaudière biomasse automatisée permettant l'installation d'un réseau de chaleur irriguant la zone artisanale de Nitting

Coût total éligible : 69 158 € Subvention FEDER : 17 289 €

PO FEDER/FSE Lorraine et Massif des Vosges 2014-2020

Etat d'avancement de l'axe 4 : Lutte contre les inondations



Indicateurs (31/12/2015)

Aucune opération programmée en 2015 et donc aucun indicateur.

Cadre de performance :

- **Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations** / *valeur-cible de 30 000 en 2018 et de 100 000 en 2023.*



PO FEDER/FSE Lorraine et Massif des Vosges 2014-2020

Exemple de projet sur l'axe 4 : Lutte contre les inondations
Aménagements de lutte contre les inondations sur le
ruisseau des neufs fontaines
Commune de Réhon et SIAC

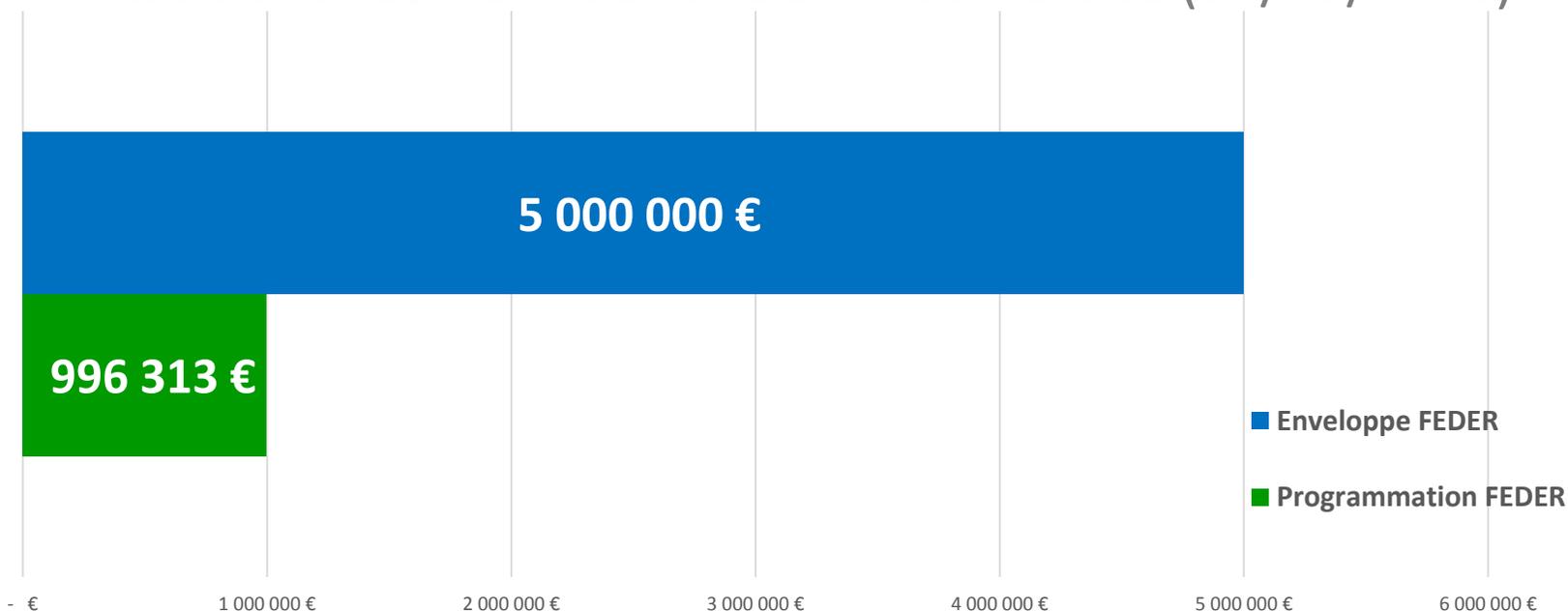


Travaux d'aménagement permettant de protéger le centre-ville
de Réhon des crues

Coût total éligible : 1 587 804 € Subvention FEDER : 469 312 €

PO FEDER/FSE Lorraine et Massif des Vosges 2014-2020

Etat d'avancement de l'axe 5 : Biodiversité (30/09/2016)



Indicateurs (31/12/2015)

Absence de remontée d'indicateurs pour 2015.

Cadre de performance :

- **Superficie des habitats en meilleur état de conservation / valeur-cible de 8 500 en 2018 et de 9 000 en 2023.**



PO FEDER/FSE Lorraine et Massif des Vosges 2014-2020

Exemple de projet sur l'axe 5 : Biodiversité
Animation des sites Natura 2000 du PNRL
Parc Naturel Régional de Lorraine

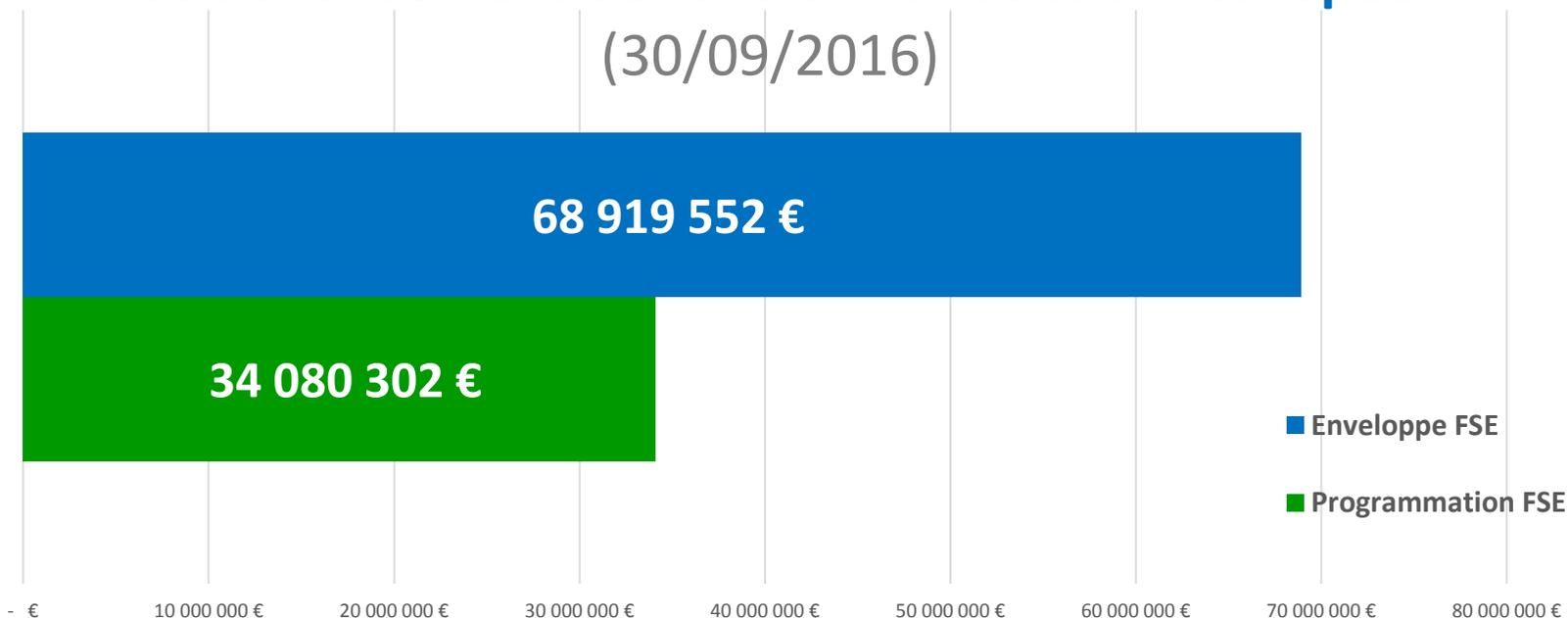


Programme d'animation et de mise en œuvre des documents
d'objectifs des sites Natura 2000 du PNRL pour les années 2016 à
2018

Coût total éligible : 692 444 € Subvention FEDER : 178 361 €

PO FEDER/FSE Lorraine et Massif des Vosges 2014-2020

Etat d'avancement de l'axe 6 : Fonds social européen



- **49,45%** de taux de programmation.
- **36 affaires** (marchés portés par la Région) et subventions programmées.
- Utilisation d'un système d'information (**Viziaprog**) permettant le suivi des participants.



PO FEDER/FSE Lorraine et Massif des Vosges 2014-2020

Indicateurs de l'axe 6 : Fonds social européen

(31/12/2015)

- ✓ **361 participants** obtenant une qualification au terme de leur participation à une formation / *valeur-cible de 4 844 en 2023.*
- ✓ **201 participants** exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation à une formation / *valeur-cible de 2 794 en 2023.*
- ✓ **571 personnes inactives** suivant une formation / *valeur-cible de 2 179 en 2023.*
- ✓ **297 participants handicapés** suivant une formation / *valeur-cible de 1 300 en 2023.*

Cadre de performance :

- **3 267 chômeurs** suivant des formations, y compris chômeurs de longue durée / *valeur-cible de 23 299 en 2018 et de 44 550 en 2023.*



PO FEDER/FSE Lorraine et Massif des Vosges 2014-2020

Exemple de projet sur l'axe 6 : Fonds social européen

Formation Palettes 2016 – Maison d'arrêt de METZ



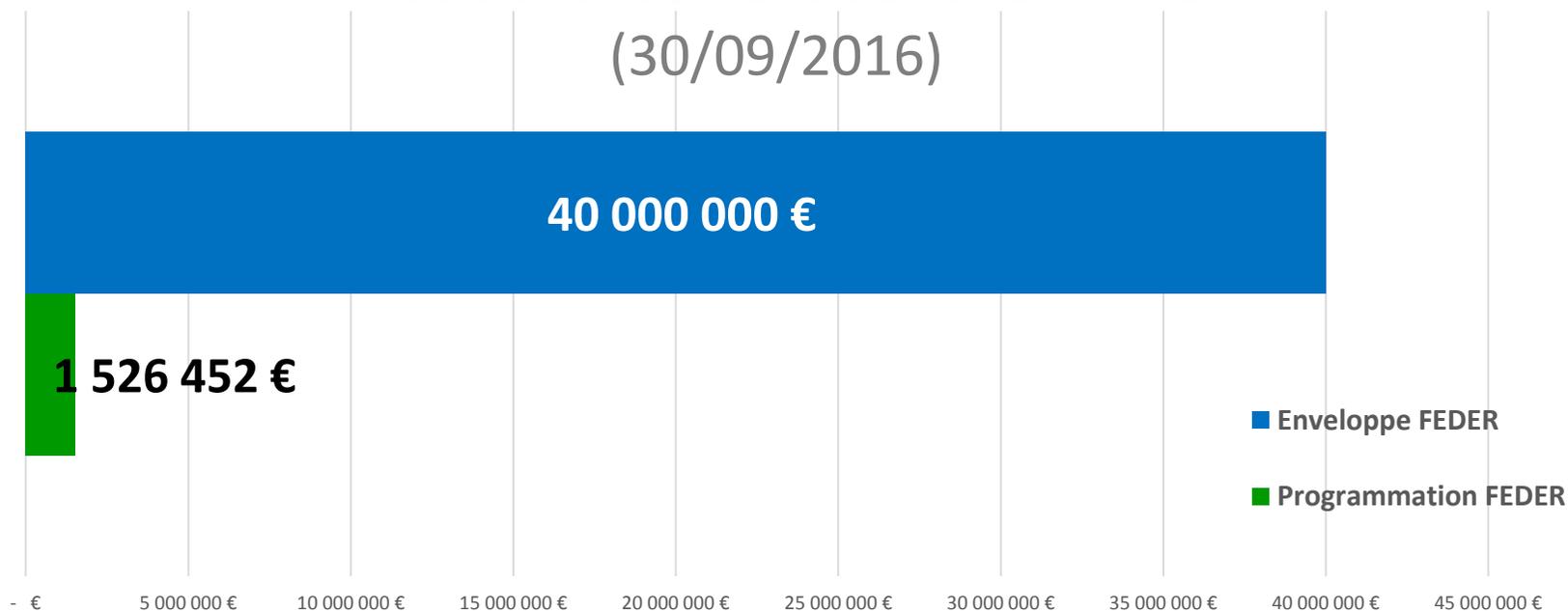
L'organisme de formation EFIC FORMATION met en œuvre au sein de la maison d'arrêt de Metz une action de formation qui vise à remobiliser 24 personnes sous main de justice, par le biais de la réutilisation de palettes à des fins de valorisation.

Coût total éligible : 76 701 € - Subvention FSE : 40 937,40 €

PO FEDER/FSE Lorraine et Massif des Vosges 2014-2020

Etat d'avancement de l'axe 7 : TIC

(30/09/2016)



	Enveloppe	Programmation	Taux
72A : THD	30 000 000 €	37 940 €	0,13%
72C : usages numériques	10 000 000 €	1 488 512 €	14,89%
Total Axe 7	40 000 000 €	1 526 452 €	3,82%



PO FEDER/FSE Lorraine et Massif des Vosges 2014-2020

Indicateurs de l'axe 7 : TIC

(31/12/2015)

Cadre de performance :

- **Taux d'accès à un service de THD** (à partir de 30Mbps et au-delà) pour la population lorraine / *valeur-cible de 60% en 2018 et de 80% en 2023.*
- **2 nouveaux services publics numériques** mis en œuvre / *valeur-cible de 15 en 2018 et de 40 en 2023.*



PO FEDER/FSE Lorraine et Massif des Vosges 2014-2020

Exemple de projet sur l'axe 7 : TIC

**Réalisation d'un parcours de visite en réalité
augmentée des jardins du château des Lumières à
Lunéville**

Conseil départemental 54



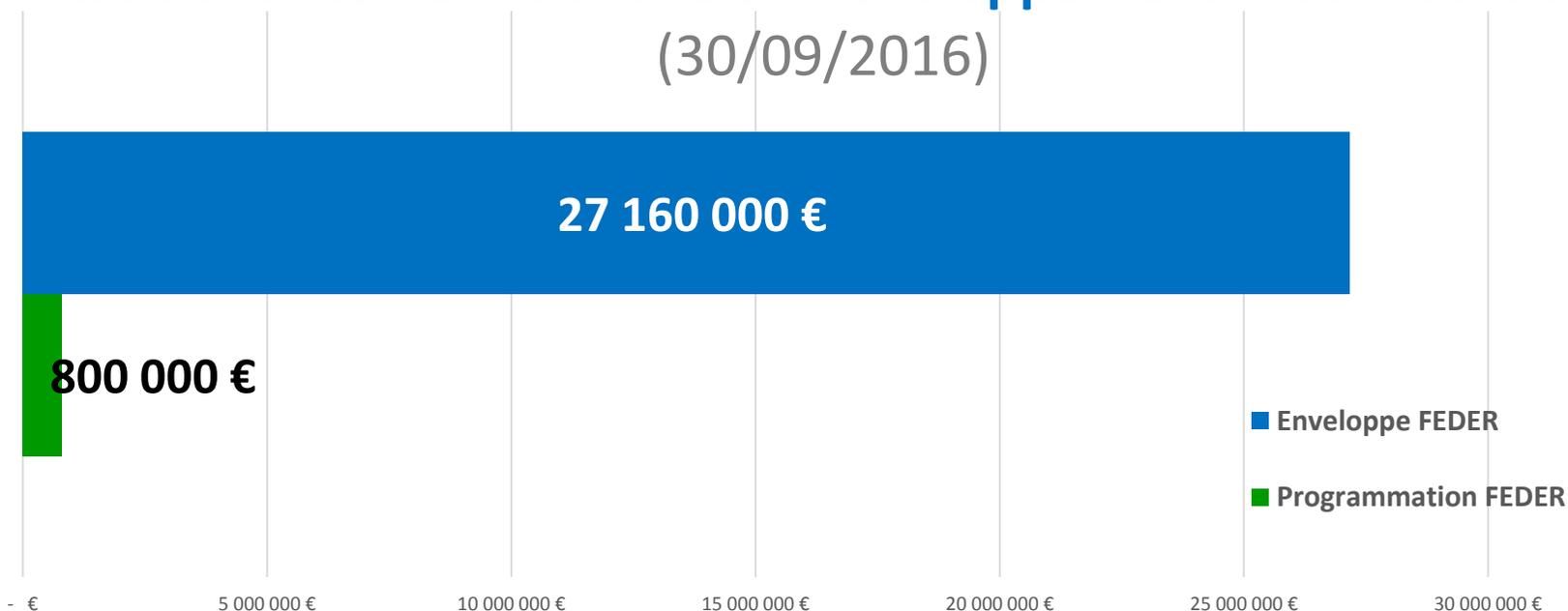
Création d'un parcours sur tablette numérique permettant de surimposer à l'existant les constructions et décors d'autrefois

Coût total éligible : 77 512 € Subvention FEDER : 27 129 €

PO FEDER/FSE Lorraine et Massif des Vosges 2014-2020

Etat d'avancement de l'axe 8 : Développement urbain durable

(30/09/2016)



	Enveloppe	Programmation	Taux
84E : Urbanisme durable	12 000 000 €	0 €	0%
89A : Maisons de santé (politique de la ville)	2 000 000 €	0 €	0%
89B : Infras sociales, sportives et culturelles (politique de la ville)	13 160 000 €	800 000 €	6,08%
Total Axe 8	27 160 000 €	800 000 €	2,95%



PO FEDER/FSE Lorraine et Massif des Vosges 2014-2020

Indicateurs de l'axe 8 : Développement urbain durable

(31/12/2015)

Cadre de performance :

- **Espaces non bâtis** créés ou réhabilités dans les zones urbaines (m²) / *valeur-cible de 600 000 en 2018 et de 2 000 000 en 2023.*
- **2 équipements sociaux, culturels, sportifs ou à vocation économique et sociale** rénovés ou construits dans le périmètre éligible / *valeur-cible de 15 en 2018 et de 50 en 2023.*



PO FEDER/FSE Lorraine et Massif des Vosges 2014-2020

Exemple de projet sur l'axe 8 : Développement urbain durable

**Transformation de l'ancien bâtiment SEGPA en
gymnase et accueil périscolaire**

Ville de Fameck



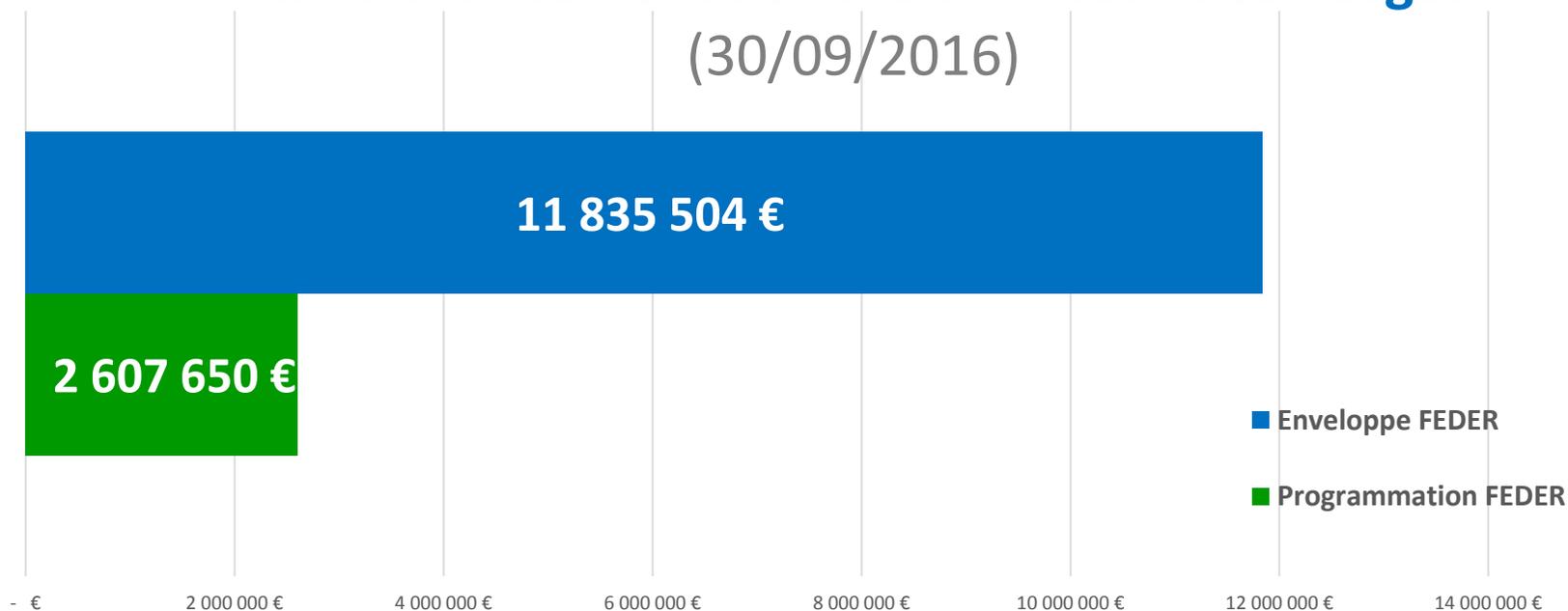
Développement de l'offre de structures dédiées à la petite
enfance sur le territoire vécu de Rémelange

Coût total éligible : 3 313 685 € Subvention FEDER : 375 000 €

PO FEDER/FSE Lorraine et Massif des Vosges 2014-2020

Etat d'avancement de l'axe 9 : Massif des Vosges

(30/09/2016)



	Enveloppe	Programmation	Taux
93A : Développement économique touristique	9 862 920 €	2 042 968 €	20,71%
96D : Biodiversité	1 972 584 €	564 682 €	28,63%
Total Axe 9	11 835 504 €	2 607 650 €	22,03%



PO FEDER/FSE Lorraine et Massif des Vosges 2014-2020

Indicateurs de l'axe 9 : Massif des Vosges

(31/12/2015)

Cadre de performance :

- **18 entreprises** bénéficiant d'un soutien en région en transition / *valeur-cible de 22 en 2018 et de 46 en 2023.*
- **13 entreprises** bénéficiant d'un soutien en région développée / *valeur-cible de 16 en 2018 et de 33 en 2023.*



PO FEDER/FSE Lorraine et Massif des Vosges 2014-2020

Exemple de projet sur l'axe 9 : Massif des Vosges
Extension et optimisation du parcours de découverte
de la manufacture
Association Saint-Louis Cristal et Lumière en Pays de Bitche



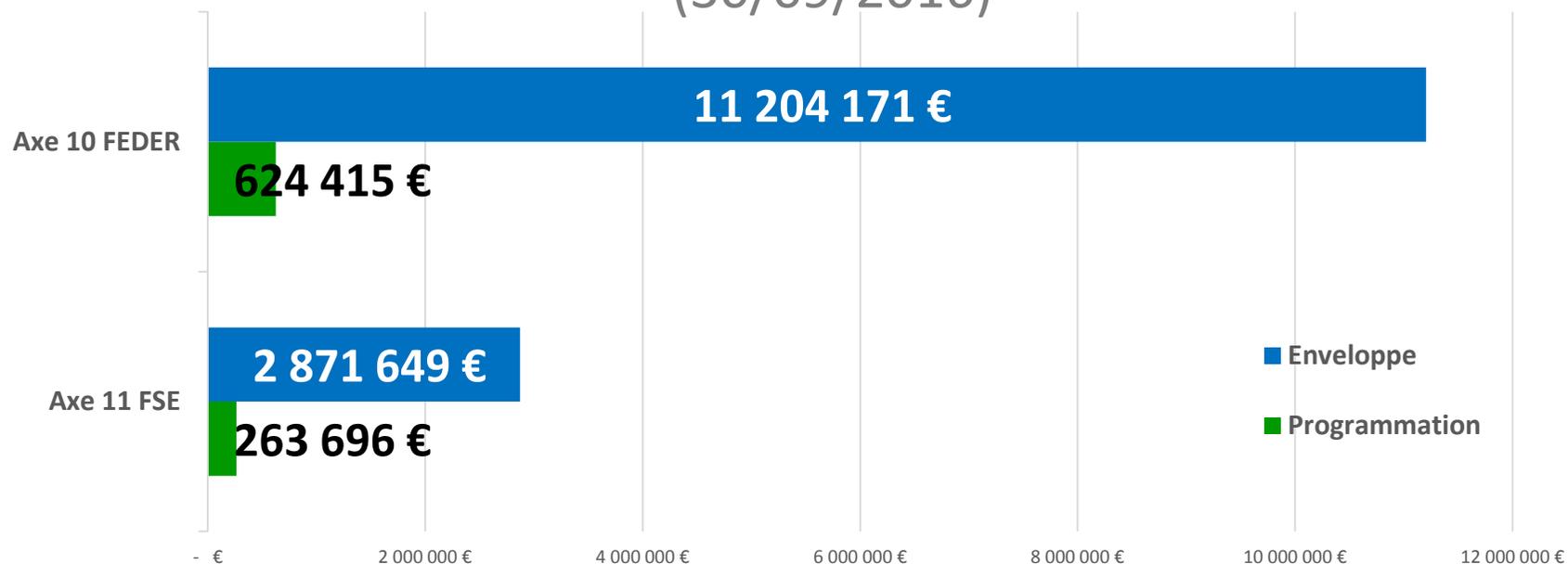
Aménagements permettant la visite du site de fabrication de la
cristallerie

Coût total éligible : 798 100 € **Subvention FEDER : 318 485 €**

PO FEDER/FSE Lorraine et Massif des Vosges 2014-2020

Etat d'avancement des axes 10 et 11 : Assistance technique

(30/09/2016)



Indicateurs (31/12/2015)

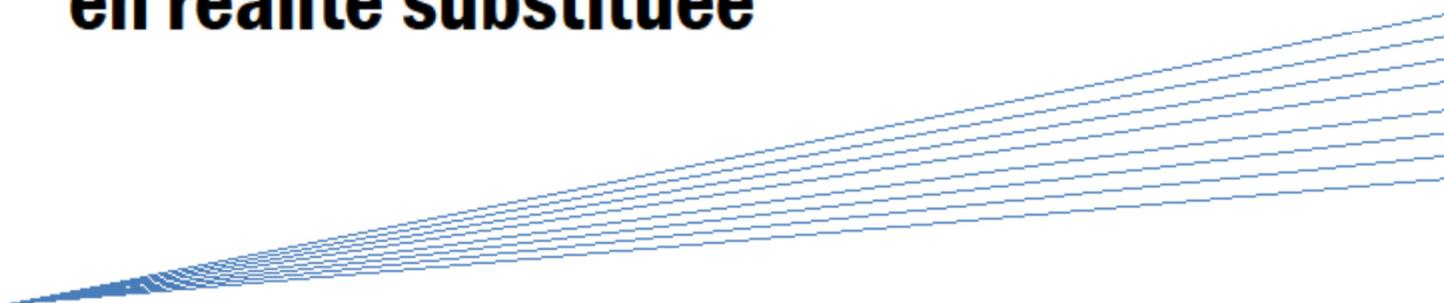
- ✓ 5 actions de communication
- ✓ 61 568 pages visualisées sur le site europe-en-lorraine.eu



PO FEDER/FSE Lorraine et Massif des Vosges 2014-2020



Parcours de découverte des jardins du Château des Lumières en réalité substituée



PON FSE Emploi et Inclusion 2014-2020



Comité Régional de Suivi

FSE PON 2014-2020

13 octobre 2016

12. PROGRAMMATION 2007-2013 SUIVI DE LA MAQUETTE RÉGIONALE

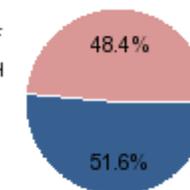
	AXE1	AXE2	AXE3	AXE4	AXE5	TOTAL
Dotation FSE	32 630 921	3 9 961 000	43 620 305	6 962 931	4 833 784	128 008 941
FSE programmé	2 8 168 061	40 235 897	41 896 275	6 877 318	4 759 964	121 937 515
Taux de programmation	86%	101%	96%	99%	98%	95%

155 306 femmes

165 293 hommes

320 599 total

F
H



Les Subventions Globales du territoire lorrain

- 4 Organismes intermédiaires pour la période 2014-2016 :
 - L'association pour la gestion InterPLIE Lorraine (AGIL)
 - Le Conseil Départemental de la Meuse
 - Le Conseil Départemental de la Moselle
 - Le Conseil Départemental des Vosges

- 4 Organismes intermédiaires demandant une nouvelle subvention globale pour la période 2017-2020.

Programme opérationnel national 2014-2020

Les appels à projet en cours :

Organisme gestionnaire	Appels à Projet	Conditions
DIRECCTE	<p>ANNEE 2016 (appels à projets en cours)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcement et mutualisation des pratiques d'accompagnement des créateurs et des repreneurs pour en améliorer la qualité • Des nouveaux types de services à destination des demandeurs d'Emploi et des entreprises • Dispositifs locaux d'accompagnement 2016 (DLA) <p>ANNEE 2017</p> <ul style="list-style-type: none"> • Axe 1 : accompagnement vers l'emploi des demandeurs d'emploi et des inactifs • Axe 2 : accompagnement des mutations : GPEC – formation des salariés – vieillissement actif • Axe 3 : lutte contre la pauvreté et promotion de l'inclusion sociale 	<ul style="list-style-type: none"> • Appels à projets en cours (candidatures jusqu'au 15/10/2016) • Début des projets en 2016 <ul style="list-style-type: none"> • Candidatures jusqu'au 30/06/2017. • Début des projets : au plus tôt le 1^{er} janvier 2017.

Programme opérationnel national 2014-2020

	AXE/OS	ENVELOPPE FINANCIERE	MONTANT FSE	TAUX DE PROGRAMMATION
AXE 1 Accompagnement vers l'emploi des demandeurs d'emploi	1.8.1.1	1 500 000,00	695 037,97	46,34
	1.8.3.1	3 138 728,00	1 792 270,83	59,34
	1.8.3.2		70 232,00	
	1.8.7.1	1 500 000,00	333 346,89	22,22
	1.8.7.2			
	1.10.1.1	1 569 234,00	1 022 874,40	65,18
	AXE 1	7 707 962,00	3 913 762,09	50,78
AXE 2 Anticipation des mutations et sécurisation des parcours et des transitions professionnelles	2.8.5.1	3 000 000,00	1 196 769,38	39,89
	2.8.5.2	870 202,00	101 650,53	11,68
	2.8.5.3	8 000 000,00	3 971 854,65	49,65
	2.8.5.4	-		
	2.8.5.5	306 752,00	353 735,93	115,32
	2.8.6	1 000 000,00	169 971,82	17,00
	AXE 2	13 176 954,00	5 793 982,31	43,97
Axe 3 Lutte contre la pauvreté et promotion de l'inclusion	3.9.1.1	47 656 239,00	14 100 067,72	35,94
	3.9.1.2		936 625,29	
	3.9.1.3		2 093 201,32	
	AXE 3	47 656 239,00	17 129 894,33	35,94
Axe 4 Assistance technique	4	1 762 215,00	225 815,58	12,81
	AXE 4	1 762 215,00	225 815,58	12,81

Programme opérationnel national 2014-2020

Subventions globales Axe 3		MONTANT FSE	% PROGRAMMATION
AGIL	7 800 000,00	7 446 004,03	95,46
DEPARTEMENT 55	2 486 250,00	2 457 209,29	98,83
DEPARTEMENT 57	4 800 000,00	4 800 000,00	100,00
DEPARTEMENT 88	2 340 000,00	2 105 980,48	90,00

La performance :

- ✓ Le débloqué d'une réserve de performance d'en moyenne 6% est conditionné à l'atteinte des objectifs au 31 décembre 2018
- ✓ L'analyse de la performance s'effectue de façon continue. Il appartient ainsi à chaque porteur de projet de saisir ses indicateurs au fil de l'eau

- Axe 1 :** Retard dans la mise en œuvre de l'accompagnement des jeunes de moins de 25 ans.
 Démarrage en 2016 de plusieurs opérations de prévention du décrochage scolaire qui concerneront de nombreux jeunes sur le territoire lorrain.
 La priorité reste donnée aux actions FSE pour les projets d'accompagnement des moins de 25 ans vers l'emploi.

Jeunes des moins de 25 ans		Chômeurs	
Objectifs 2018	réalisés	Objectifs 2018	réalisés
10707	1422	3444	2726

Axe 2 : Priorités 2017 : travailler avec les partenaires sur les sous-réalisations constatées et sur les actions et projets à mettre en place.

Salariés	
Objectifs 2018	réalisés
4 476	96



Axe 3 : retard sur les objectifs à atteindre en termes d'inactifs et de chômeurs.
Recherche de réorientation des actions mises en place permettant de résorber ce retard.
Priorité pour les projets «support aux personnes»

Inactifs		Chômeurs	
Objectifs 2018	réalisés	Objectifs 2018	réalisés
18 704	7 536	17478	6 466



La communication:

- ✓ Diffusion d'un flash info trimestriel à destination des porteurs de projets
- ✓ Informations utiles et promotion des appels à projets sur le site internet de la DIRECCTE Alsace Champagne-Ardenne Lorraine
<http://intranet.direccte.gouv.fr/acal>
- ✓ le site internet fse.gouv.fr
- ✓ Pour tout renseignement, le service FSE de la DIRECCTE:

Tel.: 03 83 30 89 68

email: lorrai.fse@direccte.gouv.fr

2) Evaluation



PO Lorraine et Massif des Vosges 2014-2020



**Plan régional d'évaluation approuvé par le Comité de suivi
(consultation écrite de mai 2016)**

- **Dispositif de suivi** pour les évaluations : Synergie, indicateurs, RAMO (Rapport Annuel de Mise en Œuvre).
- **Examen annuel du plan d'évaluation par le Comité de suivi** pour évolutions et modifications éventuelles, décisions quant aux suites données aux recommandations issues des évaluations.
- **Budget prévisionnel de 680 000 €** pour les 10 évaluations (50% de cofinancement via l'assistance technique).
- **Pilotage transversal** au niveau de la Région Grand Est pour tous les PO et PDR (vision transversale et marchés communs).
- **Synthèses des évaluations publiques** (communication vulgarisée, hébergement sur le site internet dédié aux fonds européens...).



Information sur les modifications apportées au RAMO 2014-2015

- **RAMO (Rapport Annuel de Mise en Œuvre)** : rapport sur l'activité de l'année passée du PO (analyses quantitatives et qualitatives, éléments financiers, indicateurs, etc...).
- **Mai 2016 : 1^{er} exercice de reporting** portant sur les années 2014 et 2015 (puis RAMO chaque année sur l'exercice N-1 avec RAMO particuliers à rendre en 2017 et 2019).
- **RAMO 2014-2015 validé par le Comité de suivi** en consultation écrite en mai 2016 et adressé à la Commission européenne.
- **19 juillet 2016 : la Commission européenne a formulé des remarques** sur ce document.



Diapositive 77

MEh5

Présentation par la CM Eva. (MB) pour le FEDER/FSE et par le Chef de service FEADER (SD) pour le FEADER binôme – 10 min maxi – 5/6 slides maxi

MESSAOUDI El ham; 28/09/2016

PO FEDER/FSE Lorraine et Massif des Vosges 2014-2020

Information sur les modifications apportées au RAMO 2014-2015

- **Remarques de forme** : exercice 2014-2015 dans le texte ; modifications du PO à reprendre dans le RAMO 2016 ; intégrer des « 0 » dans les champs vides.

- **Remarques de fond sur les indicateurs** :
 - ✓ **DIRDE (source INSEE)** : 309M€ en 2015 / valeur-cible de 306M€ en 2023 (valeur annuelle et non cumulée).
 - ✓ **CA à l'export annuel des entreprises** : 17 014 M€ en 2015 / 19 561 M€ en 2023 (valeur annuelle et non cumulée).
 - ✓ **ENR** : part d'ENR dans la conso. d'énergie finale et entreprises soutenues : 7,40% en 2014 et 60 en 2015 / 5,05% et 50 en 2023 (valeurs-cibles à réviser).
 - ✓ **Taux de service / h. en ZUS** : 190 en 2013 / 164 en 2023 (erreur de saisie initiale, valeur avant programmation et indicateur soumis à facteurs exogènes).
 - ✓ **Massif des Vosges** : entreprises soutenues non financièrement (zone transition / zone développée) : 17 et 12 en 2015 / 12 et 9 en 2023 (valeurs-cibles à réviser).
 - ✓ **Assistance technique FEDER** : nombre d'emplois : 16,15 en 2015 / valeur-cible de 12,5 en 2023 (début de programmation avant vitesse de croisière).

Diapositive 78

MEh5

Présentation par la CM Eva. (MB) pour le FEDER/FSE et par le Chef de service FEADER (SD) pour le FEADER binôme – 10 min maxi – 5/6 slides maxi

MESSAOUDI El ham; 28/09/2016

PDR FEADER Lorraine 2014-2020



Information sur les travaux d'évaluation du Programme de développement rural

Dans le rapport annuel de mise en œuvre soumis en 2017 : analyse des indicateurs et des questions évaluatives

Exemples de question évaluative:

3. Domaine prioritaire 1C: Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu l'apprentissage tout au long de la vie et la formation professionnelle dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie?
4. Domaine prioritaire 2A: Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles contribué à l'amélioration des performances économiques, à la restructuration et à la modernisation des exploitations bénéficiant d'un soutien, notamment en augmentant leur participation au marché et la diversification agricole?

Pour y répondre : démarche concertée, recours à un prestataire externe

Lancement d'un marché en cours, commun aux 3 PDR Alsace Champagne-Ardenne et Lorraine.

Un rapport par PDR sera fourni par le titulaire pour répondre aux questions évaluatives règlementaires.



Diapositive 80

- MEh5** Présentation par le chef de service FEADER (SD) – 4 min maxi – 2 slides maxi
MESSAOUDI El ham; 28/09/2016
- MEh10** Appui de Marie pour rédiger le contenu
MESSAOUDI El ham; 29/09/2016

Calendrier prévisionnel de l'évaluation FEADER

2016

- Septembre : finalisation du cahier des charges
- Octobre : lancement du marché
- Novembre : réception et analyse des offres
- Décembre : notification du marché et COPIL de lancement

2017

- Mars : COPIL : rapport intermédiaire
- Mai : COPIL pour le rendu final
- Juin : RAMO à transmettre à la Commission
- Été : observations éventuelles de la Commission sur le RAMO
- Automne : échange avec le cabinet pour répondre à ces observations

2018

Fin du marché



Rapport annuel de mise en œuvre

- **Principaux éléments du Rapport Annuel de Mise en Œuvre (RAMO) 2016:**
 - *Traduit l'activité FEADER 2014-2015*
 - *Montant d'engagement de 22,5 M€ - 4 582 dossiers (HSICG 2015) – 6,85%*
 - *Montant du paiement de 10,46 M€ - 3,18%*
 - *Les taux ne reflètent pas la dynamique lorraine pour plusieurs raisons :*
 - *Retard dans le traitement du premier pilier avec les glissements sur le FEADER (MAEC, AB)*
 - *Validation tardive du CN => retard dans la validation des PDR*
 - *Validation PDR fin 2015*
 - *Une instrumentation des mesures difficile et complexe*
 - *Programmation concentrée en 2015 sur les mesures : investissement dans les exploitations agricoles, installation des jeunes, desserte forestière, ICHN,*
 - *Lettre de commentaires de la Commission Européenne datée du 28 Août 2016 :*
 - *Faiblesse de données figurant dans le rapport,*
 - *Complétude à faire les données travaillées par l'ODR, en particulier sur les mesures surfaciques,*
 - *Faible taux d'engagement et de paiement du FEADER en 2014 et 2015*
 - *Réponse de l'Autorité de gestion prévue pour le début octobre 2016*



3) Points pour information et approbation



PO Lorraine et Massif des Vosges 2014-2020



PO FEDER/FSE Lorraine et Massif des Vosges 2014-2020

Retour sur les consultations écrites du Comité de suivi

➤ **2 consultations écrites pour le PO** : novembre 2015 et mai 2016.

	Modifications du PO
23A	Ajout d'un type de bénéficiaires éligibles : collectivités territoriales et leurs groupements.
34A	Modification de la valeur cible des indicateurs de réalisation : * Capacité supplémentaire de production d'énergies renouvelables : 64,2 MW, * Diminution estimée des émissions de gaz à effet de serre : 112 908,51 Tonnes éq. CO2.
34C	Ajout d'un indicateur de réalisation au dispositif 3.4.C : indicateur de réalisation n°34 (Diminution estimée des émissions de gaz à effet de serre en tonnes équivalent CO2) .
34E	- Remplacement du terme "Schéma Régional de Développement de l'accessibilité" par "Schéma Directeur d'Accessibilité – Agenda d'accessibilité Programmée (Sd'AP)". - Ajout de points d'arrêts dans la liste des sites éligibles : Frouard, Rémilly et Dieulouard.
72C	Erreur de l'IP mobilisé. Il s'agit bien de l'OT 2 IP C et non pas de l'OT 2 IP B.
96D	Ajout des établissements publics à la liste des bénéficiaires éligibles.
10	Modification sur le logiciel SFC du type d'unité de mesure de la valeur d'un indicateur.

Diapositive 85

MEh5

Présentation par la CM Eva. (MB) pour le FEDER/FSE et par le Chef de service FEADER (SD) pour le FEADER binôme – 10 min maxi – 5/6 slides maxi

MESSAOUDI El ham; 28/09/2016

PDR FEADER Lorraine 2014-2020



Modification du PDR FEADER Lorraine

Processus de Modification :

Procédure encadrée par le RE (EU)1305/2014 :

- Offre la possibilité à l' Autorité de Gestion plusieurs types de modifications (rédactionnelles à structurante),
- Menée en concertation avec les représentants de la DG Agri – Commission européenne

PDR Lorraine :

- 3 modifications en 2016,
- Correction rédactionnelle,
- Permise au vu de l'historique des échanges avec la Commission européenne lors de la rédaction du PDR



Modification du PDR FEADER Lorraine

Processus de Modification :

- Quelles modifications en 2016 ?



Document récapitulatif présenté au Comité de suivi des fonds européens du 13 octobre 2016 pour information
Modifications du PDR FEADER Lorraine 2014/2020



Modifications au titre de l'article 11 (c) du Règlement 1305/2013

*** Modification de la section 1.2.3.3.1.8 la fiche mesure 4 Investissements dans les exploitations agricoles**

Objectif : modifier l'erreur rédactionnelle du paragraphe des règles de cumul des majorations et des cumuls de la section 1.2.3.3.1.8 qui rend cumulative les conditions d'accès aux majorations des aides de la mesure 4. Cela a pour conséquence de restreindre l'accès à ces aides aux seuls exploitants bénéficiant du statut de jeunes agriculteurs. Les conditions d'accès ont été modifiées de façon à supprimer cet effet.

	PDR validé le 24/11/2015	modifications au 21 mars 2016
section 1.2.3.3.1.8	<p>Règles de cumul des majorations et des modulations</p> <p>De manière générale concernant les règles de modulation de l'ensemble du TO 4.1, les taux susmentionnés peuvent être cumulés pour un agriculteur ou un groupement d'agriculteurs, dans la limite de 40%.</p> <p>Cette limite est portée à 60% pour les projets des jeunes agriculteurs tels qu'ils sont définis à l'art. 2, paragraphe 1, point n du règlement UE 1305/2013 ou qui se sont installés au cours des 5 années précédant la demande pour les projets :</p> <ul style="list-style-type: none"> collectifs portés en zone soumise à des contraintes naturelles et autres contraintes spécifiques telles que celles qui sont visées aux articles 32 et 31 du règlement (UE) 1305/2013 liés aux opérations des articles 28 (MAEC) et 29 (AB) du règlement (UE) 1305/2013 	<p>Règles de cumul des majorations et des modulations</p> <p>De manière générale concernant les règles de modulation de l'ensemble du type d'opération 4.1, les taux susmentionnés peuvent être cumulés pour un agriculteur ou un groupement d'agriculteurs, dans la limite de 40%.</p> <p>Cette limite est portée à 60% pour les projets des jeunes agriculteurs tels qu'ils sont définis à l'article 2, paragraphe 1, point n du règlement UE 1305/2013 ans les 5 années suivant leur installation.</p> <ul style="list-style-type: none"> collectifs portés en zone soumise à des contraintes naturelles et autres contraintes spécifiques telles que celles qui sont visées aux articles 32 et 31 du règlement (UE) 1305/2013 liés aux opérations des articles 28 (MAEC) et 29 (AB) du règlement (UE) 1305/2013

*** Modification de la section 1.2.3.3.1.8 la fiche mesure 4 Investissements dans les exploitations agricoles**

Objectif : modifier l'erreur rédactionnelle afin de corriger le plancher des dépenses éligibles des investissements relatifs à la performance environnementale en le remettant à 4 000 € (à la place des 10 000 €) conformément à la

	PDR validé le 24/11/2015	modifications au 12 juillet 2016
section 1.2.3.3.1.8	<p>Le soutien public apporté au titre de ce type d'opération s'élève à 40% d'une assiette éligible comprise entre 10 000 € et 40 000 €. L'assiette éligible est portée à 250 000 € pour les projets collectifs en Zone d'intervention contre les pollutions d'origine agricole (ZIPOA) du bassin Rhin-Meuse.</p>	<p>Le soutien public apporté au titre de ce type d'opération s'élève à 40% d'une assiette éligible comprise entre 4 000 € et 40 000 €. L'assiette éligible est portée à 250 000 € pour les projets collectifs en Zone d'intervention contre les pollutions d'origine agricole (ZIPOA) du bassin Rhin-Meuse.</p>

Les critères de sélection

* *Le règlement 1035/2013 :*

- demande que les critères de sélection soient représentés en Comité de Suivi dans l'année suivant la validation du PDR

* *Liste des TO concernés :*

- * Mesures à l'investissement (TO 4.1 – TO 4.2 A et B – TO 6.1 – TO 6.4 – TO 7.4 A à C – TO 7.5 – TO 7.6A – TO 8.6 A),
- * Mesure d'animation : TO 16.7 A,
- * Mesure au soutien préparatoire : TO 19.1.



Les critères de sélection

Mesure 4 – TO 04.1 Aide aux investissements dans les exploitations agricoles Volet Animal

Projet prioritaire	Mise en conformité dans les zones vulnérables 2012 et 2015, sous réserve du respect des exigences réglementaires (notamment délais)	40
	Intégration d'un Jeune Agriculteur (JA) dans l'exploitation OU Création d'un atelier d'élevage ou investissements filières spécialisées OU Création d'emploi – 1 ETP minimum (salarié ou agriculteur installé hors JA)	40
Performance économique	EBE – annuité – prélèvements > 0	30
	Diversification de l'exploitation (production complémentaire, transformation ou point de vente)	20
Performance sociale	Zone de montagne	10
	Projet porté par une structure collective, Ets de formation ou station d'expérimentation en lien avec une activité d'élevage	10
	Projet permettant une amélioration des conditions de travail	20
	Exploitation engagée dans SIQO	10
Performance Environnementale	Gestion des effluents (en dehors <u>des cas de mise en conformité</u> ZV 2012 et 2015)	20
	Maintien de la sole prairie	20
	Engagement MAEC/AB/ferme DEPHY	10
	Réalisation d'un plan méthanisation (EMAA)	5
	Changement de pratique dans la gestion des effluents (passage système lisier à un système fumier ou compostage)	5
	Utilisation bio-matériaux dans la construction	5
	Logement sur paille : aire paillée intégrale	5
	Investissement permettant une amélioration de la performance énergétique	20

Les critères de sélection

Mesure 4 – TO 04.1 Aide aux investissements dans les exploitations agricoles Volet végétal

Région ALSACE
CHAMPAGNE-ARDENNE
LORRAINE



UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen de Développement Rural
LEADER

Critères de sélection :

Mesure 4 – TO 04.1 Aide aux investissements dans les exploitations agricoles

Volet Animal

Projet prioritaire	Mise en conformité dans les zones vulnérables 2012 et 2015, sous réserve du respect des exigences réglementaires (notamment délais)	40
	Intégration d'un Jeune Agriculteur (JA) dans l'exploitation <i>OU</i> Création d'un atelier d'élevage ou investissements filières spécialisées <i>OU</i> Création d'emploi – 1 ETP minimum (salaire ou agriculteur installé hors JA)	40
	EBE – annuité – prélèvements > 0	30
	Diversification de l'exploitation (production complémentaire, transformation ou point de vente)	20
Performance économique	Zone de montagne	10
	Projet porté par une structure collective, Ets de formation ou station d'expérimentation en lien avec une activité d'élevage	10
	Projet permettant une amélioration des conditions de travail	20
	Exploitation engagée dans SIQO	10
Performance sociale	Gestion des effluents (en dehors des cas de mise en conformité 2V 2012 et 2015)	20
	Maintien de la sole prairie	20
	Engagement MAEC/AB/ferme DEPHY	10
	Réalisation d'un plan méthanisation (EMAA)	5
	Changement de pratique dans la gestion des effluents (passage système lisier à un système fumier ou compostage)	5
	Utilisation bio-matériaux dans la construction	5
	Logement sur paille : aire paillée intégrale	5
	Investissement permettant une amélioration de la performance énergétique	20

Les critères de sélection

Mesure 4 – TO 04.2A Investissements dans les industries agroalimentaires

Seuil d'éligibilité : 50 points

Critères	Barème
Création d'entreprise <u>ou</u> Créations d'emplois (a partir de 1 ETP) <u>ou</u> Projet valorisant majoritairement des productions régionales <u>ou</u> Projet lié à la mise en marché d'un nouveau produit ou à la création d'une nouvelle activité	40
Amélioration de la productivité de l'outil (valeur ajoutée / nombre d'emplois en ETP : n-1 et n+3)	15
Meilleure valorisation unitaire des produits (chiffre d'affaires / quantités produites en n-1 et n+3)	15
Agrandissement de l'outil de production (accroissement des quantités produites)	10
Démarche La Lorraine Notre Signature et/ou Signe Officiel Qualité (IGP, AOP, label rouge)	10
Réduction de la pénibilité du travail	10
Amélioration du bien-être des animaux	10
Amélioration de l'efficacité énergétique de l'outil ou l'utilisation d'énergie renouvelable	15
Dépassement des normes minimales en matière de protection de l'environnement	10
Utilisation de matériaux de biomatériaux	5
Diminution de la consommation d'intrants, notamment l'eau	10
Valorisation de matières premières issues de l'agriculture biologique	10

Les critères de sélection

Mesure 4 – TO 04.2.B Aide aux investissements matériels concernant la transformation des produits agricoles à la ferme

Seuil d'admissibilité fixé à 50 points et priorisation en fonction du nombre de points obtenus

Projet prioritaire	Intégration d'un JA dans l'exploitation	
	Création d'une activité équestre, d'un point de vente, d'un atelier de transformation ou augmentation de capacité de 20%	40
	Création d'emploi – 1/2ETP minimum (salarié ou Agriculteur installé hors JA)	
Performance économique	EBE – annuité – prélèvements > 0	20
Performance sociale	Zone de montagne	20
	Projet porté par une structure collective, Ets de formation ou station d'expé	20
	Exploitation engagée dans SIQO,	20
	Adhésion à une démarche collective d'envergure régionale	20
	Projet permettant une amélioration des conditions de travail	10
Performance Environnementale	Engagement en AB	20
	performance énergétique (chaudière)	20
	Maitrise de l'usage de l'eau / optimisation gestion de l'eau /	20



Les critères de sélection

Mesure 6.1 Aide au démarrage d'entreprises pour les jeunes agriculteurs

Principes de sélection	Critères de sélection	Conditions de notation	Notation
Projet d'installation	Type de projet en lien avec la nature de l'installation	Installation à titre principal & Exploitation à titre individuel	50
		Installation à titre principal & Exploitation sociétaire	50
		Installation à titre secondaire & Exploitation à titre individuel	50
		Installation progressive & Exploitation à titre individuel	50
		Installation à titre secondaire & Exploitation sociétaire	30
		Installation progressive & Exploitation sociétaire	30
Evaluation Autonomie	Autonomie au regard des moyens de production	Autonomie. Moyens de production détenus par l'exploitant seul (propriété ou location)	150
		Autonomie. Moyens de production détenus à plusieurs dans le cadre d'une exploitation collective (CUMA, regroupements d'atelier).	160
		Non autonomie.	0
Effet levier	Revenu professionnel global dégagé en fin du PE	Supérieur à 3 SMIC en année 4 et supérieur à 3 SMIC en année 3	0
		Supérieur à 3 SMIC en année 4 et inférieur à 3 SMIC en année 3	10
		Inférieur à 3 SMIC en année 4 et Supérieur à 3 SMIC en année 3	10
		Inférieur à 3 SMIC en année 4 et inférieur à 3 SMIC en année 3	100
Modulation de la DJA et concours aux objectifs transversaux	Nombre de modulations sollicitées	10 points par modulations introduites	0 à 50
Seuil minimal de points pour accéder aux aides			300
Total			Minimum : 30 Maximum : 360

Les critères de sélection

Mesure 6.4 Aide aux investissements dans la création et le développement d'activités non agricoles

Seuil d'admissibilité fixé à 50 points et priorisation en fonction du nombre de points obtenus

Projet prioritaire	Intégration d'un JA dans l'exploitation	
	Création d'une activité équestre, d'un point de vente, d'un atelier de transformation ou augmentation de capacité de 20%	40
	Création d'emploi – 1/2ETP minimum (salarié ou Agriculteur installé hors JA)	
Performance économique	EBE – annuité – prélèvements > 0	20
Performance sociale	Zone de montagne	20
	Projet porté par une structure collective, Ets de formation ou station d'expé	20
	Exploitation engagée dans SIQO,	20
	Adhésion à une démarche collective d'envergure régionale	20
	Projet permettant une amélioration des conditions de travail	10
Performance Environnementale	Engagement en AB	20
	performance énergétique (chaudière)	20
	Maitrise de l'usage de l'eau / optimisation gestion de l'eau /	20



Les critères de sélection

Mesure 7.4.A – Développer l'offre et l'accessibilité des services à vocation sociale et sanitaire

Région ALSACE
CHAMPAGNE-ARDENNE
LORRAINE



UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen de Développement Rural
CROISSANCE ÉQUILIBRÉE ET DURABLE

Critères de sélection :

Mesure 7.4.A – Développer l'offre et l'accessibilité des services à vocation sociale et sanitaire

Numéro du dossier :	
Bénéficiaire :	
Intitulé de l'opération :	

Cotation globale du dossier de demande de subvention FEADER /50

Au vu de la diversité des opérations soutenues par le TO 7.4A, trois grilles de sélection distinctes sont utilisées.

Quelle que soit la grille utilisée, les dossiers sont notés sur un total de 50 points.
Les dossiers recueillant au moins 20 points seront sélectionnés.

* = points cumulables

Grille de sélection applicable à tous les projets de la 7.4A hormis :
- les maisons et pôles de santé pluriprofessionnels
- les établissements et ateliers de restauration collective

Cohérence du projet avec la stratégie de développement du territoire et les politiques publiques		/13
Adequation avec le projet de territoire/charte de Pays/SCA*	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	4/4 0/4
Adequation avec l'offre existante (notamment avec le schéma de services s'il existe)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	2/2 0/2
Pertinence de l'équipement au regard des orientations thématiques intercommunale	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	1/1 0/1
Localisation du projet sur une commune « bourg-centre » de bassin de vie rural (selon la définition de l'INSEE) dépourvu ou insuffisamment doté des services concernés (éléments actualisés par l'étude des besoins et/ou les données de l'INSEE)	<input type="checkbox"/> Bourg-centre dépourvu des services concernés	6/6
	<input type="checkbox"/> Bourg-centre insuffisamment doté des services concernés	4/6
	<input type="checkbox"/> Bourg-centre doté des services concernés	2/6
	<input type="checkbox"/> Projet non situé sur un bourg-centre	0/6
Qualité du projet		/19
Approche globale des besoins	<input type="checkbox"/> Répond totalement à l'étude de besoins	4/4
	<input type="checkbox"/> Répond partiellement à l'étude de besoins	2/4
	<input type="checkbox"/> Ne répond pas à l'étude des besoins	0/4
Développement d'activités ou de nouveaux services sur le territoire	<input type="checkbox"/> Création de services	4/4
	<input type="checkbox"/> Extension de services	3/4
	<input type="checkbox"/> Maintien de services	1/4

Programme de Développement Rural FEADER Lorraine 2014-2020

Les critères de sélection

Mesure 7.4.B – Développer des services de transport pour une mobilité durable

Région ALSACE
CHAMPAGNE-ARDENNE
LORRAINE



UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen de Développement Rural
LEADER

Critères de sélection :

Mesure 7.4.B – Développer des services de transport pour une mobilité durable

Numéro du dossier :	
Bénéficiaire :	
Intitulé de l'opération :	

Cotation globale du dossier de demande de subvention FEADER /50

Les dossiers sont notés sur un total de 50 points.
Les dossiers recueillant au moins 20 points seront sélectionnés.

*= points cumulables

Cohérence du projet avec la stratégie de développement du territoire, les politiques publiques et les démarches existantes		/10
Adéquation avec le projet de territoire/charte de Pays/CoT?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	3/3 0/3
Service organisé notamment en rabattement et en correspondance avec les points d'arrêt desservis par le réseau régional	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	3/3 0/3
Interconnexion avec les modes de transport collectifs	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	2/2 0/2
Interconnexion avec les réseaux et modes de déplacements « doux »	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	2/2 0/2

Qualité du projet		/23
Approche globale des besoins (territoire déficitaire en termes d'accessibilité ou de mobilité...)	<input type="checkbox"/> Répond totalement à l'étude de besoins	4/4
	<input type="checkbox"/> Répond partiellement à l'étude de besoins	2/4
	<input type="checkbox"/> Ne répond pas à l'étude de besoins	0/4
Maintien, extension ou création de services	<input type="checkbox"/> Création de services	4/4
	<input type="checkbox"/> Extension de services	3/4
	<input type="checkbox"/> Maintien de services	2/4
Accessibilité (facilité d'accès social et physique, coût du service, horaires d'ouverture, capacité d'accueil...)	<input type="checkbox"/> Très bonne (au moins 4 critères traités)	4/4
	<input type="checkbox"/> Bonne (au moins 2 critères traités)	2/4
	<input type="checkbox"/> Insuffisante (moins de 2 critères traités)	0/4
Partenariats, mutualisation et coordination avec les acteurs du territoire dans l'élaboration du projet	<input type="checkbox"/> le projet associe les principales entités ayant compétence sur le périmètre concerné	3/3
	<input type="checkbox"/> le projet n'associe pas les principales entités ayant compétences cili sur le périmètre concerné	0/3

Programme de Développement Rural FEADER Lorraine 2014-2020

Les critères de sélection

Mesure 7.4.C – Développer les services culturels à destination de tous les publics

Région ALSACE
CHAMPAGNE-ARDENNE
LORRAINE



Critères de sélection :

Mesure 7.4.C – Développer les services culturels à destination de tous les publics

Numéro du dossier :
Bénéficiaire :
Intitulé de l'opération :

Cotation globale du dossier de demande de subvention FEADER /50

Les dossiers sont notés sur un total de 50 points.
Les dossiers recueillant au moins 20 points seront sélectionnés.

*= points cumulables

Cohérence du projet avec la stratégie de développement du territoire et les politiques publiques		/7
Adéquation avec le projet de territoire/charte de Pays/SCoT	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	4/4 0/4
Adéquation avec l'offre existante (notamment avec le schéma de services s'il existe)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	2/2 0/2
Pertinence de l'équipement culturel au regard de la politique culturelle intercommunale	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	1/1 0/1

Qualité du projet		/25
Approche globale des besoins (territoire déficitaire en termes d'équipements culturels...)	<input type="checkbox"/> Répond totalement à l'étude de besoins	4/4
	<input type="checkbox"/> Répond partiellement à l'étude de besoins	2/4
	<input type="checkbox"/> Ne répond pas à l'étude de besoins	0/4
Développement d'activités ou de nouveaux services sur le territoire	<input type="checkbox"/> Création de services	4/4
	<input type="checkbox"/> Extension de services	3/4
	<input type="checkbox"/> Maintien de services	1/4
Accessibilité (facilité d'accès social et physique, coût du service, horaires d'ouverture, capacité d'accueil...)	<input type="checkbox"/> Très bonne (au moins 4 critères traités)	4/4
	<input type="checkbox"/> Bonne (au moins 2 critères traités)	2/4
	<input type="checkbox"/> Insuffisante (moins de 2 critères traités)	0/4
Partenariats, mutualisation et coordination avec les acteurs du territoire dans l'élaboration du projet	<input type="checkbox"/> Le projet associe les principales entités ayant compétences sur le périmètre concerné	3/3
	<input type="checkbox"/> Le projet n'associe pas les principales entités ayant compétences clé sur le périmètre concerné	0/3
Moyens humains de fonctionnement	<input type="checkbox"/> Professionnels	3/3*
	<input type="checkbox"/> Bénévoles	1/1*
Projet de fonctionnement garantissant la viabilité et la qualité du service	<input type="checkbox"/> Oui	2/2
	<input type="checkbox"/> Non	0/2

Programme de Développement Rural FEADER Lorraine 2014-2020

Les critères de sélection

Mesure 7.5 – Développer des véloroutes et voies vertes

Région ALSACE
CHAMPAGNE-ARDENNE
LORRAINE



Critères de sélection :

Mesure 7.5 – Développer des véloroutes et voies vertes

Numéro du dossier :	
Bénéficiaire :	
Intitulé de l'opération :	

Cotation globale du dossier de demande de subvention FEADER /50

Les dossiers sont notés sur un total de 50 points.
Les dossiers recueillant au moins 20 points seront sélectionnés.

Cohérence du projet avec la stratégie de développement du territoire et les politiques publiques		/8
Adéquation avec le projet de territoire/charte de Pays/Co?	<input type="checkbox"/> oui	2/2
	<input type="checkbox"/> non	0/2
Caractère prioritaire du tronçon présenté	<input type="checkbox"/> prioritaire (pertinence du tronçon, raisons sécuritaires...)	6/6
	<input type="checkbox"/> continuité d'un tronçon existant	3/6
	<input type="checkbox"/> non prioritaire au regard d'autres tronçons situés sur le territoire du maître d'ouvrage	0/6

Qualité du projet		/31
Mise en tourisme de la véloroute-voie verte	<input type="checkbox"/> plutôt complète et pertinente	5/5
	<input type="checkbox"/> au moins une animation annuelle programmée	3/5
	<input type="checkbox"/> non prévue	0/5
Interdiction aux véhicules motorisés	<input type="checkbox"/> oui pour tous les VAMP sur la totalité du tracé présenté	5/5
	<input type="checkbox"/> partiellement autorisée aux VAM	0/5
Présence d'aménagements sécuritaires	<input type="checkbox"/> oui, et pertinents	4/4
	<input type="checkbox"/> absents ou non pertinents	0/4
Présence d'une signalétique directionnelle	<input type="checkbox"/> oui	4/4
	<input type="checkbox"/> non	0/4
Cohérence de la signalétique directionnelle avec les autres tronçons existants	<input type="checkbox"/> oui	6/6
	<input type="checkbox"/> partiellement	3/6
	<input type="checkbox"/> non	0/6
Présence d'explications touristiques, patrimoniales ou sur le paysage, la faune ou la flore	<input type="checkbox"/> oui	3/3
	<input type="checkbox"/> non	0/3
Pertinence du choix du revêtement par rapport au site/milieu environnant	<input type="checkbox"/> oui	2/2
	<input type="checkbox"/> non	0/2

Programme de Développement Rural FEADER Lorraine 2014-2020

Les critères de sélection

Mesure 7.6.A – Développer Entretien, restauration et réhabilitation du patrimoine naturel

Région ALSACE
CHAMPAGNE-ARDENNE
LORRAINE



UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen de Développement Rural
LEADER

Critères de sélection :

Mesure 7.6.A – Développer Entretien, restauration et réhabilitation du patrimoine naturel

Numéro du dossier :	
Bénéficiaire :	
Institut de l'opération :	

Cotation globale du dossier de demande de subvention FEADER - / -

Catégories d'opération	Total de points (critères communs + critères spécifiques)
Ouverture du paysage et pastoralisme	34 points
Restauration et remise en valeur des vergers	34 points
Trame verticale végétale	34 points
Préservation des zones sensibles	34 points
Etudes de développement territorial pour la valorisation du patrimoine naturel et culturel	34 points

Les dossiers recueillant au moins 14 points seront sélectionnés.

Lorsqu'un projet porte sur plusieurs catégories d'opération, les critères spécifiques s'additionnent, favorisant ainsi les démarches intégrées (bonus).

Ainsi, le nombre maximal de points est de :

- 58 points pour les projets d'investissement regroupant les quatre catégories d'opération ;
- 34 points pour les études de développement territorial pour la valorisation du patrimoine naturel et culturel.

* = points cumulables

Critères communs		2/5
Objet de l'opération	<input type="checkbox"/> Investissement précédé d'une étude préalable	6/5
	<input type="checkbox"/> Investissement sans étude préalable	4/5
	<input type="checkbox"/> Etude seule	2/5
Dimension de l'opération	<input type="checkbox"/> Dimension interterritoriale (échelle PETR; Pays, SCOT, Parc...)	6/5
	<input type="checkbox"/> Dimension intercommunale (portage EPCF)	4/5
	<input type="checkbox"/> Dimension intra-communale, communale ou multi-communale	2/5

Les critères de sélection

Mesure 8.6.A – Aide à l'équipement des entreprises de mobilisation des produits forestiers

Seuil d'éligibilité : note supérieure ou égale à 20 points

Critères	Barème
Augmentation des ratios comptables à 3 ans (VA ou EBE)	10
Caractère innovant du matériel : abattage mécanisé feuillus	10
Diversification de l'activité vers : abattage, débusquage, débardage, broyage, travaux sylvicole	10
Création d'emploi	10
Amélioration des conditions de travail	10
Maintien de l'emploi par développement de compétence (ex: un bûcheron devient débardeur)	10
Faible pression au sol :	10
matériel à faible impact environnemental	10
Engagement à ne pas solliciter de certificats phytosanitaire	10



Les critères de sélection

Mesure 16.7.A – Stratégie de développement local hors LEADER

Région ALSACE
CHAMPAGNE-ARDENNE
LORRAINE



UNION EUROPÉENNE
Fonds Agricole de Développement Rural
LEADER

Critères de sélection :

Mesure 16.7.A – Stratégie de développement local hors LEADER

Numéro du dossier :	
Bénéficiaire :	
Intitulé de l'opération :	

Cotation globale du dossier de demande de subvention FEADER /50

Les dossiers sont notés sur un total de 50 points.
Les dossiers recueillant au moins 20 points seront sélectionnés.

*= points cumulables

Cohérence de l'opération avec les politiques et stratégies existantes		/5
Adequation avec les politiques départementales, régionales ou nationales	<input type="checkbox"/> pertinente	2/2
	<input type="checkbox"/> suffisante	1/2
	<input type="checkbox"/> inexistante	0/2
Adequation avec les stratégies intercommunales ou interterritoriales (PETR, Pays, Parc, etc.)	<input type="checkbox"/> pertinente	3/3
	<input type="checkbox"/> suffisante	1/3
	<input type="checkbox"/> inexistante	0/3

Cohérence du rayonnement de l'opération avec son contenu		/6
Clarté de la présentation des actions programmées et des méthodes, moyens et ressources mobilisés	<input type="checkbox"/> bonne	2/2
	<input type="checkbox"/> moyenne	1/2
	<input type="checkbox"/> faible	0/2
Cohérence entre les objectifs, les moyens mobilisés, les méthodes envisagées et les résultats visés	<input type="checkbox"/> bonne	4/4
	<input type="checkbox"/> moyenne	2/4
	<input type="checkbox"/> faible	0/4

Nombre, diversité et pertinence des partenaires		/12
Nombre de partenaires impliqués dans la coopération	<input type="checkbox"/> > 5	6/6
	<input type="checkbox"/> entre 3 et 5	4/6
	<input type="checkbox"/> < 3	0/6
Diversité des partenaires impliqués dans la coopération (différents des porteurs, bénéficiaires de l'aide)	<input type="checkbox"/> publics	1/1*
	<input type="checkbox"/> privés (entreprises, particuliers)	1/1*
	<input type="checkbox"/> associations	1/1*
Pertinence du partenariat au vu du champ thématique et des objectifs du projet	<input type="checkbox"/> le partenariat associe les principales entités ayant compétence sur le périmètre concerné	3/3
	<input type="checkbox"/> le partenariat n'associe pas les principales entités ayant compétences cili sur le périmètre concerné	0/3

Programme de Développement Rural FEADER Lorraine 2014-2020

Les critères de sélection

Mesure 19 – Soutien au développement local LEADER

Région ALSACE
CHAMPAGNE-ARDENNE
LORRAINE



Critères de sélection :

Mesure 19 – Soutien au développement local LEADER

Région :
Nom de l'expert :
Nom de la candidature (GAL) :
Priorité ciblée :
Note totale :
Appréciation globale :

Rubrique	Note 0 à 5 (C1)	Coefficient (C2)	Note pondérée (C1*C2)	Commentaires
Présentation de la candidature				
La clarté de la candidature sera appréciée		2		
Processus d'implication des acteurs				
Le processus d'implication des acteurs sera jugé à tous les stades : élaboration de la candidature, mise en œuvre, coopération. L'équilibre du partenariat sera apprécié (adéquation par rapport au territoire, à la stratégie...).		2		
Pertinence du territoire du GAL par rapport aux enjeux				
Le jugement portera notamment sur la pertinence du territoire du GAL en lui-même et sur les liens entre le territoire du GAL et celui du territoire organisé		3		
Pertinence de la stratégie				
La qualité du diagnostic, l'adéquation globale de la priorité ciblée par rapport au diagnostic, son caractère multi-sectoriel et intégrée, la stratégie de coopération seront des éléments de jugement de la pertinence de la stratégie		4		
Coopération				
Présence de projets et qualité des projets de coopération envisagés		2		
Valeur ajoutée du projet Leader				
Dimension intrinsèque : La valeur ajoutée du projet par rapport à l'existant sur le territoire organisé et le développement rural en général en adéquation attendue entre LEADER et les caractéristiques des projets à soutenir, en termes de contenu et de méthode vis-à-vis des effets attendus, l'exemplarité de la démarche seront parmi les critères de jugement		3		

Programme de Développement Rural FEADER Lorraine 2014-2020

4) Communication



Stratégie de communication

- Un nouveau contexte régional
- Une stratégie de communication harmonisée
- Qui prévoit une collaboration avec l'Etat et le RRR
- Et ménage une distinction entre chacun des programmes et l'engagement de la Région à l'échelle du Grand Est (utilisation différenciée des logos/slogan L'Europe s'engage en...)
- Tout en prévoyant des actions mutualisées (exemple : un seul kit de publicité à l'échelle du Grand Est)
- A destination des mêmes publics cibles (bénéficiaires potentiels et effectifs, partenaires institutionnels, grand public)



Diapositive 105

MEh5

Présentation par la CM Com. (CD) – 7 min maxi – 3/4 slides maxi

MESSAOUDI El ham; 28/09/2016

Bilan des actions 2015

Activités d'information et de promotion :

- Lancement du portail www.europe-en-lorraine.eu



Diapositive 106

MEh5

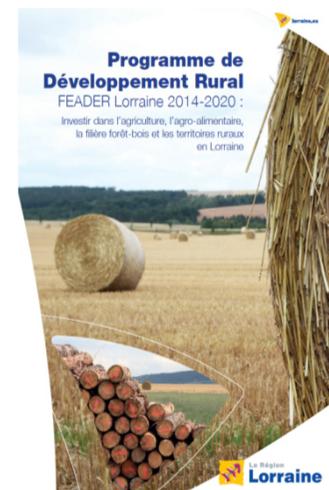
Présentation par la CM Com. (CD) – 6 min maxi – 3/4 slides maxi

MESSAOUDI El ham; 28/09/2016

Bilan des actions 2015 (suite)

Activités d'information et de promotion :

- Publication du PO FEDER-FSE Lorraine et Massif des Vosges : Mode d'emploi
- Flyer de présentation du PDR FEADER Lorraine 2014-2020
- Préparation et organisation de réunions d'information sur les programmes européens 2014-2020
- Kit de publicité des bénéficiaires des fonds européens : Mode d'emploi
- Publication de la liste des bénéficiaires FEDER-FSE



Diapositive 107

MEh5

Présentation par la CM Com. (CD) – 6 min maxi – 3/4 slides maxi

MESSAOUDI El ham; 28/09/2016

Bilan des actions 2015 (suite)

Animations et événementiels :

- Evènement de lancement du PO FEDER-FSE Lorraine et Massif des Vosges 2014-2020
- Evènement de lancement du Programme de Développement Rural FEADER Lorraine 2014-2020 à l'occasion des Terres de Jim
- Mois de l'Europe en Lorraine
- Les comités de suivi des programmes européens



Diapositive 108

MEh5

Présentation par la CM Com. (CD) – 6 min maxi – 3/4 slides maxi

MESSAOUDI El ham; 28/09/2016

Revue de presse (extraits)

France 3 Lorraine, 18 décembre 2014 :

<http://france3-regions.francetvinfo.fr/lorraine/2014/12/12/fonds-europeens-2014-2020-408-millions-d-euros-pour-la-lorraine-611600.html>



Voir le direct

/ Lorraine

Fonds européens 2014-2020 : 807 millions d'euros pour la Lorraine

L'Union européenne investira 807 millions d'euros en Lorraine pour 2014-2020. Une somme répartie entre le Fonds de Développement Régional (FEDER), Fonds Social et le Fonds européen agricole pour le développement rural. Une hausse de 267 millions par rapport à 2007-2013.

Par Jean-Christophe Dupuis-Renond | Publié le 18/12/2014 | 15:29, mis à jour le 18/12/2014 | 15:29

83 [Partager](#) [Twitter](#) [Partager](#)



Vosges Matin, 22 octobre 2015

6 Vosges

L'info

Quatre territoires ruraux en action dans les Vosges

Le Conseil régional, en tant qu'autorité de gestion du Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader), a sélectionné douze territoires pour l'animation des actions Leader (Liaisons entre actions de développement de l'économie rurale) pour la période 2014-2020. Quatre sont vosgiens : les PETR (Pôles d'équilibre territoriaux et ruraux) du Pays de Remiremont, de l'ouest des Vosges, d'Epinal-Cœur des Vosges et de la Diéodatie. Les actions Leader visent à soutenir le développement des territoires ruraux. Chaque territoire propose un programme d'actions pour lequel lui est allouée une enveloppe financière. La mise en œuvre des actions Leader sera opérationnelle durant le premier semestre 2016.



France 3 Lorraine, le 2 octobre 2015 : Le Journal de l'Emploi pour évoquer les opportunités du FEADER

Diapositive 109

MEh5

Présentation par la CM Com. (CD) – 6 min maxi – 3/4 slides maxi

MESSAOUDI El ham; 28/09/2016

Bilan des actions 2016

- Mois de l'Europe 2016 (un site internet, une page FB, 450 actions sur les 3 territoires, 3 évènements organisés en propre par la Région),
- Une stratégie de communication harmonisée à l'échelle du Grand Est,
- Une vidéo de valorisation de projets cofinancés par le FEDER,
- Un kit de publicité harmonisé,
- Des visites de projets avec les représentants de la Commission européenne,
- Animation des sites Internet
- ...



Diapositive 110

MEh5

Présentation par la CM Com. (CD) – 6 min maxi – 3/4 slides maxi

MESSAOUDI El ham; 28/09/2016

Retour en images sur les événements organisés par la Région pendant le Mois de l'Europe 2016



Diapositive 111

MEh5

Présentation par la CM Com. (CD) – 6 min maxi – 3/4 slides maxi

MESSAOUDI El ham; 28/09/2016

Pistes pour l'année 2017

- Plan de communication 2017 sera soumis au CRS par le biais d'une consultation écrite fin 2016/ début 2017
- Pistes de travail envisagées :
 - Flyers thématiques grand public
 - Ouverture d'un page dédiée à l'actualité des fonds européens sur Facebook (L'Europe s'engage en Grand Est)
 - Ouverture d'une page sur le site institutionnel de la Région Grand Est, l'Europe s'engage en Grand Est (portail vers les 3 sites propres aux 3 anciens territoires)
 - Ateliers d'information / accompagnement ciblés (en fonction des besoins)



Diapositive 112

MEh5

Présentation par la CM Com. (CD) – 6 min maxi – 3/4 slides maxi

MESSAOUDI El ham; 28/09/2016

Valorisation de projets

Une vidéo présentant 3 projets cofinancés par le FEDER sur le territoire de la Région Grand Est :

- Une action de street art dans le cadre d'un projet de rénovation thermique de l'habitat à Colmar, en Alsace
- Le projet HUMATECH, sélectionné dans le cadre de l'APP Essaimage, porté par Neoma Business School à Reims en Champagne-Ardenne,
- Le projet d'investissement de l'entreprise Gris Découpage, à Pont à Mousson en Lorraine.



Diapositive 113

MEh5

Diffusion vidéo 4 min max

MESSAOUDI El ham; 28/09/2016

Conclusions





Région **ALSACE • CHAMPAGNE-ARDENNE • LORRAINE**

Maison de la Région • 1 place Adrien Zeller
BP 91006 • F 67070 Strasbourg Cedex
Tél. 03 88 15 68 67 • Fax 03 88 15 68 15

Hôtel de Région • 5 rue de Jéricho
CS 70441 • F 51037 Châlons-en-Champagne Cedex
Tél. 03 26 70 31 31 • Fax 03 26 70 31 61

Hôtel de Région • Place Gabriel Hocquard
CS 81004 • F 57036 Metz Cedex 1
Tél. 03 87 33 60 00 • Fax 03 87 32 89 33

www.alsacechampagneardennelorraine.eu